

N° de référence : P-ET-E00-023

Opération souveraine d'investissement – Financement
complémentaire

Langue : Français
Original : Anglais

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT**



**RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

Programme d'aménagement hydraulique résilient de Borana visant l'amélioration des
moyens de subsistance – Financement complémentaire

ÉTHIOPIE

Vice-président*	Martin FREGENE, Responsable -Vice President, AHVP
Directeur général*	MUBIRU Alex M., RDGE
Directeur sectoriel*	Chirwa Mtchera Johannes, AHWS
Chef de division sectoriel*	Assefaw Mecuria, AHWS2
Chef de bureau pays*	Nathaniel Oluoch AGOLA, (responsable)
Chef d'équipe*	Andrew Mbiro, Chargé supérieur, Eau et assainissement, AHWS2
Équipe d'évaluation*	Bekele Mengistu, Chargé supérieur, Eau et assainissement, AHWS2
	Sifuma, John, Chargé en chef, Services sanitaires et d'hygiène, AHWS2
	Kathleen Kirui, Spécialiste, Changement climatique et croissance verte, RDGE
	Chayala Elita, Consultante, Genre, AHGC1
	Malinga Mkhululi, Analyste financier supérieur, AHWS2
	David Engwau, Chargé principal, Opérations d'achat, SNFL3/COET
	Kumneger Teshome, Chargé supérieur, Opérations de gestion financière, COET/SNFI
	Muigai Donald, Chargé des sauvegardes environnementales et sociales, SNSC
	Tayimlong Robert, Chargé principal, Fragilité et résilience, RDGE
	Ezeigbo Chikanne Joannes, Spécialiste, Société civile, AHGC2
	Hailemariam Hailemeskel, Consultant, Agriculture, AHAI/COET
	John Bosco Bukenya, Chargé principal, Programme pays
	Olakemi Salau, Conseiller juridique régional principal, PGCL1
Pairs évaluateurs*	Amandine Umuksha, Chargée principale, Mise en valeur et gestion des ressources en eau, AHWS2
	Nduhiu Muthoni, Consultant, Changement climatique et croissance verte, PESD4/RDGE
	Hammond Shari, Consultant, AHGC1
	Phiri Lazarus, Chargé principal, Approvisionnement en eau et assainissement, AHWS2
	Boniface Aleobua, Consultant, AHWS2

Table des matières

1	CONTEXTE.....	1
2	FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE.....	2
A.	JUSTIFICATION	2
B.	RESULTATS ESCOMPTE.....	5
C.	COUT REVISE DU PROGRAMME ET DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT	6
D.	DISPOSITIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE	8
E.	PASSATION DE MARCHES.....	9
F.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENTS ET AUDIT	9
G.	SUIVI ET EVALUATION (S&E)	10
H.	GOVERNANCE.....	11
I.	DURABILITE.....	12
J.	GESTION DES RISQUES.....	13
3	FAISABILITÉ DU PROGRAMME	13
A.	ANALYSE TECHNIQUE	13
B.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	14
C.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	16
D.	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CROISSANCE VERTE.....	18
E.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES.....	19
F.	ACCUMULATION DU SAVOIR	22
4	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE	22
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE	22
B.	CONDITIONS DE L'INTERVENTION DE LA BANQUE	22
C.	RESPECT DES POLITIQUES DE LA BANQUE.....	23
5	RECOMMANDATION	23
6	CADRE DE RÉSULTATS	I
7	LETTRE DE DEMANDE DU GOUVERNEMENT	XII
8	LISTE DE CONTRÔLE DU FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE	XIV

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Taux de change en vigueur au
28/03/2025

Unité monétaire	Équivalent
1 unité de compte	1,31 USD
1 unité de compte	166,67 ETB
1 dollar des États-Unis	127,33 ETB

EXERCICE BUDGÉTAIRE

8 juillet -7 juillet

POIDS ET MESURES

1 tonne	2 204,62 livres
1 kilogramme (kg)	2,20462 livres
1 mètre (m)	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	0,62 mile
1 hectare (ha)	2,471 acres

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AOO	Appel d’offres ouvert
ASE	Activités socioéconomiques
BAD	Banque africaine de développement
CEP	Cellule d’exécution de projet
Dev.	Devise
DSP	Document de stratégie pays
EAH	Eau, assainissement et hygiène
EHS	Exploitation et harcèlement sexuels
EIES	Évaluation d’impacts environnementaux et sociaux
ERFP	Évaluation de la résilience et de la fragilité pays
ETB	Birr éthiopien
FC	Financement complémentaire
FAD	Fonds africain de développement
CAW	Guichet de financement de l’action climatique
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GoET	République fédérale démocratique d’Éthiopie
M. L.	Monnaie locale
NCP	Note conceptuelle de projet
NOCES	Note de conformité environnementale et sociale
ODD	Objectifs de développement durable
PAR	Plan d’action de réinstallation
PES	Plan d’engagement sectoriel
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PSC	Plan de suivi conjoint
PVH	Personnes vivant avec un handicap
RAP	Rapport d’achèvement de projet
REP	Rapport d’évaluation de projet
RMT	Revue à mi-parcours
FFPR	Facilité de financement du processus de Rome
S. O.	Sans objet
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TIRF	Taux interne de rentabilité financière
UC	Unité de compte
VAN	Valeur actualisée nette
VBG	Violence basée sur le genre
USD	Dollar des États-Unis

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Nom du programme de financement complémentaire	Phase II du Programme d'aménagement hydraulique résilient de Borana visant l'amélioration des moyens de subsistance – Financement complémentaire
Nom initial du programme	Phase II du Programme d'aménagement hydraulique résilient de Borana visant l'amélioration des moyens de subsistance
Secteur	Eau et assainissement
Bénéficiaire du don	République fédérale démocratique d'Éthiopie
Instrument de financement du programme	Don du FAD (CAW) et Don du Fonds spécial RPF
Organisme d'exécution	Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Éthiopie

CONTEXTE NATIONAL ET STRATÉGIQUE

Période couverte par le Document de stratégie pays	Document de stratégie pays pour l'Éthiopie, 2023-2027
Priorités du Document de stratégie pays soutenues par le projet	Priorité 1 : Amélioration de la gouvernance économique et financière pour le renforcement de la résilience, l'amélioration de la prestation de services et la croissance du secteur privé Priorité 2 : Création d'infrastructures durables et de qualité pour soutenir l'agro-industrialisation
Programme gouvernemental (DSRP, PDN ou équivalent)	Plan de développement décennal de l'Éthiopie (2021-2030)
Classification du programme	High 5 : Améliorer la qualité de vie des populations africaines Sous-thèmes : 5.1 (Accès à l'eau potable), 5.2 (Assainissement et évacuation des eaux usées), 5.3 (Gestion des ressources en eau), 5.4 (Renforcement et réforme du secteur de l'eau) ODD 2 (Faim « zéro ») ; ODD 3 (Bonne santé et bien-être) ; ODD 5 (Égalité entre les sexes) ; ODD 6 (Eau propre et assainissement) ; ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) Priorité(s) en matière de sélectivité¹ : 5.4 Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau et élargir la couverture des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène

¹ Voir orientation à l'adresse suivante : [Sharpening the Bank's Strategic Focus- A proposal to increase the Bank's selectivity](#)

Évaluation des politiques et institutions pays²	4,28 sur 6
Projets à risque dans le portefeuille pays	Le portefeuille pays ne compte aucun projet à risque au 26-03-25 (9 % signalés).

CLASSIFICATION DU PROGRAMME

Classification des risques environnementaux et sociaux	Programme initial	[Catégorie 2] 15 décembre 2023
	Programme global ³	Catégorie 2, [Date de validation de SNSC : 4 février 2025]
Le programme nécessite-t-il une réinstallation involontaire ?	Programme initial	Non
	Programme global	Non
Classification des sauvegardes climatiques	Programme initial	Catégorie 1, Aligné sur la Déclaration de Paris
	Programme global	Catégorie 1, Aligné sur la Déclaration de Paris
Évaluation du prisme de la fragilité	Programme initial	Oui
	Programme global	Oui
Classification selon le Système de marqueurs de genre	Programme initial	Catégorie 2
	Programme global	Catégorie 2

Source	Montant (en millions d'UC)		Instrument de financement
	Programme initial	Financement complémentaire	
Fonds africain de développement	35	7,17	Don FAD à partir du CAW
Cofinancier : Fonds spécial Facilité de financement du Processus de Rome/Plan Mattei (RPFF)		5,34 (7 millions de dollars US)	Don RPFF
Financement de contrepartie du Gouvernement	5		En espèces et en nature
Coût total du programme	40	12,51	
Financement complémentaire du	31,275 %		

² Obtenir la notation EPIP à l'adresse suivante : [Country Policy and Institutional Assessment \(afdb.org\)](https://countrypolicyandinstitutionalassessment.afdb.org) (VPN nécessaire)

³ Programme global = Programme initial + FA.

Groupe de la Banque en pourcentage du coût total du programme initial	
Raison(s) du financement complémentaire (cocher toutes les cases pertinentes)	☐ Déficit de financement ; ☐ Dépassement de coûts ; ☒ Mise à l'échelle d'un projet ; ☐ Modification d'un projet ☐ Opération d'urgence ou post-urgence

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROGRAMME

Objectif de développement programme de FC	L'objectif de développement du programme consiste à réduire la vulnérabilité des communautés à l'impact du changement climatique grâce à l'amélioration de l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables, à faible émission de carbone et résilients au changement climatique pour les communautés pastorales de la zone de Borana, dans la région d'Oromia.
Composantes du programme de FC	Développement d'infrastructures hydrauliques à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique et amélioration de l'assainissement (10 282 562,06 UC) GIRE et renforcement institutionnel (680 060,27 UC) Gestion du programme (541 194,86 UC)

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROGRAMME DE FC JUSQU'À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identification	S. O.
Mission de préparation	S. O.
Approbation de la NCP	18 juillet 2024
Mission d'évaluation	10-14 mars 2025
Date prévue pour la présentation au Conseil d'administration	29 septembre 2025
Entrée en vigueur	30 novembre 2025
Période de mise en œuvre du programme	Décembre 2025 - 31 décembre 2028
Revue à mi-parcours prévue	05-17 avril 2027
Date de clôture du programme de FC	31 décembre 2029

1 CONTEXTE

1. La phase II du Programme d'aménagement hydraulique résilient de Borana visant l'amélioration des moyens de subsistance (BRWDPLII), a été approuvée par le Conseil d'administration le 28 février 2024, avec une date de clôture fixée au 31 décembre 2028. Le montant du financement approuvé pour la phase II est de 40 millions d'UC, dont un don FAD de 35 millions d'UC et une contribution du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (GoET) de 5 millions d'UC. Ce PAR est pour Financement complémentaire (FC) du Guichet de financement de l'action climatique (CAW) et de la Fonds spécial du Facilité de financement du Processus de Rome/Plan Mattei (FFPR),

2. L'objectif du programme consiste à réduire la vulnérabilité des communautés à l'impact du changement climatique grâce à l'amélioration de l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables, à faible émission de carbone et résilients au changement climatique pour les communautés pastorales de la zone de Borana, dans la région d'Oromia, en Éthiopie. En impliquant activement les communautés locales et en renforçant leur capacité à gérer les risques hydroclimatiques, le programme entend autonomiser les groupes marginalisés et promouvoir une répartition plus équitable de la richesse. Il présente également des possibilités de changer les attitudes pour l'adoption de modes de vie moins nomades avec un meilleur accès à l'eau plus près des habitations. Le soutien à la gestion des pâturages peut également réduire les conflits entre les communautés, favorisant ainsi un développement économique inclusif, la réduction de la pauvreté et une résilience accrue pour les populations vulnérables. L'amélioration de l'approvisionnement en eau donnera lieu à de meilleurs résultats scolaires en raison de l'augmentation de la fréquentation scolaire plus importante et des taux de rétention. Les interventions d'assainissement dans les écoles amélioreront la dignité des filles et amèneront ces dernières à rester plus longtemps à l'école, réduisant ainsi les taux d'abandon scolaire. Le programme aura également pour effet de réduire la mortalité infantile grâce à l'amélioration des pratiques d'assainissement.

3. La mise en œuvre est en cours et les produits escomptés comprennent : i) la construction de systèmes de production d'eau, de conduites de transport (85,2 km), de neuf réservoirs, de lignes de distribution (142,65 km), de systèmes de raccordement pour fournir de l'eau à 35 816 nouveaux utilisateurs ; ii) la construction de 99 abreuvoirs donnant accès à l'eau à environ 108 967 têtes de bétail ; et iii) des mesures d'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne l'assainissement, les interventions comprennent la rénovation des installations sanitaires dans les écoles et les centres de santé, l'éducation à l'hygiène et la construction d'installations sanitaires publiques dans 10 institutions publiques. Selon les estimations, 21 000 personnes bénéficieront d'un meilleur accès aux services d'assainissement. Il est prévu de déployer des programmes d'éducation à l'assainissement et à l'hygiène dans l'ensemble des systèmes scolaires au moyen de la formation, de la diffusion de supports d'information et de campagnes publiques. Les campagnes sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) cibleront les groupes de femmes pour la diffusion de messages clés. L'exécution de ces activités sera intégrée dans les Plans stratégiques des districts pour l'EAH, afin d'assurer la complémentarité entre les interventions d'approvisionnement en eau, d'une part, et les programmes des secteurs de la santé et de l'éducation, d'autre part, et de renforcer la durabilité des systèmes de gestion de l'EAH au niveau communautaire. Les thèmes de formation comprennent la gestion des actifs, la facturation et la comptabilité, l'amélioration de la base de données sur les clients et la participation des citoyens, le genre et la gestion des services publics. Les activités de gestion des bassins hydrographiques comprendront la mobilisation des communautés, le reverdissement des zones en surpâturage, la recharge artificielle des aquifères, la conservation des sols et de l'eau, la formation axée sur la promotion de la production et du stockage de fourrage, la gestion des parcours pour introduire le pâturage

tournant et les limites du taux de charge, ainsi que les audits environnementaux.

4. Le BRWDPLII a rempli les conditions relatives à l'entrée en vigueur et au premier décaissement et a été déclaré en vigueur le 22 août 2024. Le programme a commencé par l'un des principaux contrats de travaux, qui porte sur l'Infrastructure hydraulique dorsale dans la zone du champ de captage. Il s'agit de la fourniture et de l'installation de 24 km de conduites en acier pour la ligne de transport Gelchet-Sarite. Le contrat a été signé et l'entrepreneur a fourni et installé 21 km de conduites sur les 24 km prévus. La mise en œuvre des travaux de génie civil marquera également l'achèvement et le suivi du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). L'examen de la conception des deux systèmes de distribution les plus importants dans le cadre de la phase II du programme Borana a été achevé et le processus de passation sera lancé en septembre 2025. La cellule d'exécution du projet (CEP) a été entièrement mise en place aux niveaux fédéral, régional et du district. Un expert supplémentaire en matière de bassins hydrographiques et de biodigesteurs doit être recruté dans le cadre du FC. En outre, la cellule de gestion environnementale et sociale (CGES) au niveau fédéral est dotée de consultants en sauvegardes environnementales et sociales, tandis que le Bureau régional de l'eau et de l'énergie d'Oromia (OWEB) a recruté des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales couvrant à la fois les niveaux régional et du district. Le taux de décaissement actuel du programme est de 7 % après un an et quatre mois d'exécution. Le faible taux de décaissement s'explique essentiellement par les six mois qu'a duré la mise en place des CEP aux niveaux fédéral, régional et du district. Bien que l'accord sur le programme ait été signé en février 2024, le premier décaissement n'a été effectué qu'en août 2024, après la mise en place réussie des CEP à tous les niveaux. Par ailleurs, une revue de la conception par le consultant était nécessaire avant le lancement des appels d'offres pour les travaux, un processus désormais achevé et la préparation du dossier d'appel d'offres pour les deux lots de travaux sur le système de distribution est en cours.

5. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre (RAP) du 9 juin 2025 a jugé le programme satisfaisant. La conformité globale du programme aux mesures de protection environnementale et sociale a été jugée satisfaisante. Le premier audit du BRWDPLII couvrira une période de dix mois se terminant le 7 juillet 2025 et le rapport d'audit devra être soumis à la Banque au plus tard le 7 janvier 2026.

6. Dans la mesure où la CEP a été entièrement mise en place, le suivi des progrès est sur la bonne voie et les rapports trimestriels d'activité pour les périodes juillet-septembre et octobre-décembre 2024 ont été soumis à la Banque.

7. À ce jour, le principal risque identifié au moment de l'évaluation, en lien avec les insurrections, n'a pas entravé les activités dans la région de Borana. La Banque et l'organisme d'exécution travaillent en étroite collaboration avec les responsables locaux de la mise en œuvre et ont également pu effectuer une mission conjointe sur le terrain dans la région de Borana. En ce qui concerne la fragilité de la région et son exposition aux impacts du changement climatique, qui pourraient faire peser des risques sur la situation macroéconomique du pays, les programmes de la phase II et du FC contribueront à atténuer ces risques en renforçant les capacités des institutions clés à tous les niveaux. Des mesures de la résilience au changement climatique et des investissements dans la gestion des conflits seront effectués afin d'atténuer les conflits liés aux risques découlant des litiges autour des points d'eau et des pâturages.

2 FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

A. Justification

8. Le financement complémentaire (FC) du sous-guichet de financement de l'action climatique (CAW) du FAD-16 et de la Facilité de financement du Processus de Rome/Plan Mattei permettra de mettre à l'échelle les interventions d'adaptation et de renforcement de la résilience dans le cadre du BRWDPL. Le financement complémentaire a été évalué à l'aune des critères d'éligibilité à un FC en raison de la poursuite à plus grande échelle d'un projet et a

été jugé acceptable. Seulement un an s'est écoulé depuis le premier décaissement de la phase II du programme Borana, dont l'achèvement est prévu d'ici la fin de 2028. Le programme n'en est qu'à ses débuts, la plupart des activités de grande valeur étant actuellement à l'étape de la passation de marchés, les revues de la conception ayant été achevées récemment. La majorité des contrats devraient être signés d'ici novembre 2025, et les paiements anticipés sont prévus d'ici la fin de l'année. Cela permettra d'amorcer la mise en œuvre à grande échelle, après quoi les progrès matériels et financiers s'accéléreront considérablement. Le financement complémentaire contribuera largement à intensifier les activités de résilience climatique du programme. Le financement global de l'ensemble du programme de Borana est estimé à 126 millions d'UC et sera échelonné sur une période de huit ans. Le FC contribue donc à la nécessaire mise à l'échelle du programme, mais n'est pas exhaustif. D'une manière générale, la région de Borana est confrontée à d'importants défis climatiques, notamment des sécheresses récurrentes, la désertification et la dégradation des sols. La pénurie d'eau demeure un problème majeur, qui est aggravé par le manque de fiabilité des précipitations et la forte dépendance à l'égard des eaux souterraines. Le changement climatique continue d'avoir un impact sur la disponibilité et la qualité de l'eau, ce qui constitue une grave menace pour les populations humaines et le bétail. En réponse, le gouvernement a mené une étude exhaustive du système d'approvisionnement en eau de la région et a réparti la zone de Borana en cinq zones de projet nécessitant des interventions dans le domaine de l'eau, à savoir Gelchet-Sarite, Megado-Forole, Gobso-Moyale, Mermero-Taltalle et Bule Hora-Finchawa. Compte tenu du financement limité, une approche progressive serait idéale pour répondre aux besoins de l'ensemble de la zone de Borana.

9. Parmi ces projets, la Banque finance la revue de la conception du Projet d'approvisionnement en eau de Gelchet-Sarite, qui comprend une conduite de transport et sept conduites de distribution clés pour Sabba, Surupha, Elwaya, Arero, Dubuluk, la zone de Wellfield et Weib. Dans cette zone de projet, la phase II du programme de Borana, financée par la Banque, couvre également le développement de l'infrastructure au niveau des sources d'eau, la construction de réservoirs d'eau, l'installation de conduites de transport principales entre les stations de surpression et les réservoirs, notamment les conduites de distribution et les raccordements du dernier kilomètre. Cependant, les conduites de distribution visées par la phase II ne couvrent que la zone de Wellfield, la conduite de Dubuluk et une partie de la conduite de Weib (15 km). Sur la base de la conception existante, la conduite de Weib nécessite 215 km de canalisations. Le FC couvrira les 94,721 km supplémentaires nécessaires, dont 34,5 km à financer par le fonds du CAW et les 60,171 km restants (au niveau de la conduite de distribution de Weib) devant être financés par le fonds de la FFPR, ce qui portera à 109,721 km la longueur totale construite dans le cadre de la phase II. Le FC soutiendra également les interventions à faible émission de carbone, résilientes au changement climatique et durables du secteur de l'eau par la fourniture et l'installation de systèmes de pompage fonctionnant à l'énergie solaire sur les sites de forage. Dans le cadre de cette initiative, six systèmes de pompage d'eau solaires seront installés pour améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau de Borana, deux utilisant les fonds du CAW et quatre les fonds de la FFPR, ce qui favorisera la durabilité et la résilience par le biais d'une approche à faible émission de carbone. Les 94,751 km de conduites de distribution supplémentaires profiteront à environ 23 300 personnes de plus (dont 15 000 grâce au soutien du CAW et 8 300 avec l'appui de la FFPR) et 50 000 têtes de bétail supplémentaires (dont 18 000 grâce au soutien du CAW et 32 000 avec l'appui de la FFPR). Les phases de suivi du programme compléteront la partie restante. En outre, le FC permettra la conservation des arbres dans la région grâce à la construction de biodigesteurs domestiques au profit de 70 ménages, dont 30 grâce aux fonds du CAW et les 40 autres avec les fonds de la FFPR. Par ailleurs, le financement complémentaire renforcera la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les capacités institutionnelles, ce qui contribuera à la réalisation de l'Objectif de développement du programme (ODP) initial consistant à assurer

l'adaptation au changement climatique et une mise en œuvre à faible émission de carbone.

10. Il a été jugé plus efficace et plus rapide d'allouer le FC au programme BRWDPLII plutôt que de lancer un nouveau programme autonome, au regard de l'utilisation des dispositions d'ordre institutionnel liés à la mise en œuvre et des normes fiduciaires, ainsi que des dispositions relatives aux sauvegardes environnementales et sociales déjà établies. En outre, la phase II et le FC ont des objectifs et des composantes de programme similaires et se complèteraient pour combler les déficits d'infrastructure, surtout pour la conduite de distribution de Weib. Les coûts de mise en place d'un nouveau programme sont donc absorbés par le renforcement et la mise à l'échelle des interventions, ainsi que par l'amélioration de leur adaptation au changement climatique. Les plans techniques et les EIES existent déjà, ce qui garantit la qualité à l'entrée. La notation globale du risque pour les deux opérations est « Modéré » et les mesures d'atténuation sont les mêmes. De plus amples informations figurent à la section 10 faisant l'objet de la liste de contrôle pour le financement complémentaire (qui fournit une justification du choix de la poursuite de l'opération à une plus grande échelle).

11. Tout comme la phase II du Programme d'aménagement hydraulique résilient de Borana visant l'amélioration des moyens de subsistance, le financement complémentaire s'aligne étroitement sur les priorités nationales et les programmes de développement mondiaux de l'Éthiopie. Au niveau national, le financement complémentaire soutient le Plan de développement décennal de l'Éthiopie intitulé A Pathway to Prosperity (2021–2030) en contribuant aux objectifs de mise en valeur des ressources en eau, en ceux ayant trait à la mise en valeur des ressources en eau pour les activités économiques. Il est également conforme au Document de stratégie pays de l'Éthiopie (2023-2027), et notamment au domaine prioritaire 1 : Amélioration de la gouvernance économique et financière pour une résilience accrue, une meilleure prestation de services et la croissance du secteur privé et au domaine prioritaire 2 : Développement d'infrastructures de qualité et durables pour soutenir l'agro-industrialisation. Le programme contribue aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui met l'accent sur la gestion équitable et durable des ressources en eau pour le développement socioéconomique et la coopération régionale, dans le cadre de la création d'une Afrique prospère et inclusive. Au niveau continental et au niveau de la Banque, le financement complémentaire est pleinement conforme aux 16 priorités opérationnelles stratégiques du Fonds africain de développement (FAD) et au SEPA (2022-2025), qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes. Le programme vise spécifiquement la participation de 30 % des femmes et des jeunes aux activités d'emploi et de formation, comme stipulé dans le Cadre de résultats. Il soutient la Stratégie décennale 2024-2033 de la Banque, et en particulier l'accélération des High 5, notamment « Améliorer la qualité de vie des populations africaines », et s'aligne sur les priorités stratégiques de la Stratégie décennale concernant la réponse au changement climatique et l'investissement dans l'action climatique à travers la gestion du capital naturel, la biodiversité et la conservation de la nature. Le financement complémentaire est conforme aux réformes entreprises au titre de la 7^e augmentation générale du capital, mettant l'accent mis sur la sélectivité et la gestion intégrée des ressources en eau et l'extension de la couverture des services d'EAH.

12. Le FC s'inscrit également en droite ligne de la Stratégie de l'eau de la Banque (2021-2025), domaine prioritaire 2 : Assurer une EAH inclusive, durable et résiliente au changement climatique et domaine prioritaire 3 : L'eau pour la sécurité alimentaire). Il soutient également la Stratégie du Groupe de la Banque en matière de genre (2021-2025), pilier 3 : Accroître l'accès des femmes aux services sociaux grâce aux infrastructures, en réduisant le temps nécessaire pour aller chercher de l'eau ; le Plan d'action pour le changement climatique et la croissance verte (2021-2025) du Groupe de la Banque, en s'attaquant aux effets du changement climatique, surtout par une gestion des ressources en eau permettant d'assurer un

approvisionnement constant ; la Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026) – domaine prioritaire 2 relatif à la construction de sociétés résilientes – en investissant dans les services d’infrastructure hydraulique, et la Stratégie pour l’emploi des jeunes en Afrique (2016-2025), en soutenant le renforcement des capacités, notamment pour les femmes et les jeunes. En outre, le FC contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment l’ODD 1 (Pas de pauvreté), l’ODD 2 (Faim « zéro »), l’ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l’ODD 5 (Égalité entre les sexes), l’ODD 6 (Eau propre et assainissement), l’ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l’ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques).

B. Résultats escomptés

Composante 1 : Développement d’infrastructures hydrauliques à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique et amélioration de l’assainissement (10 282 562,06 UC)

13. La composante 1 financera des biens, des travaux et des services. Au nombre des activités ciblées figurent : i) la fourniture et l’installation de conduites et de raccords, l’extension du système de distribution de 94,75 km pour s’adresser aux communautés du kebele Dida Hara du Woreda Yabello Kekelo, des kebeles Welensu et Arjate du Woreda Wachile et du kebele Kayo du Woreda Dhas ; ii) la fourniture et l’installation de six pompes solaires à placer sur les puits de production construits dans le cadre de la phase I du programme de Borana et d’autres sites ; iii) la construction de deux réservoirs en maçonnerie supplémentaires d’une capacité de 50 m³ et la construction de réservoirs de service en béton d’une capacité de 300 m³ et 200 m³, de 50 points d’eau, de 32 abreuvoirs pour bétail, de cinq lavabos publics avec fosse septique et fosse d’évacuation, de six latrines publiques avec des blocs de douche, de toilettes séparées pour huit écoles dotées d’incinérateurs, et de douches pour les filles ; et iv) l’extension de l’approvisionnement en eau à des institutions publiques (écoles et établissements de santé). En outre, dans le cadre de cette composante, 50 000 m³ de réservoirs de collecte d’eaux de pluie pour le bétail et 70 digesteurs de biogaz pour les ménages (afin de réduire la coupe d’arbres pour le bois de chauffe) et 3 km de route revêtue de gravier servant de voie d’accès au site des réservoirs seront construits. L’organisme d’exécution élaborera des critères pour l’identification des bénéficiaires du biogaz. La composante couvrira aussi la supervision de la construction et l’administration du marché. Les activités permettront d’améliorer l’accès à l’eau pour 23 000 personnes et 50 000 têtes de bétail et l’accès à l’assainissement de base pour 3 150 personnes. Une proportion de 46 % des activités à mener dans le cadre de cette composante sera couverte par les fonds de la FFPR et l’autre part par ceux du CAW. Les activités en cours réalisées dans cadre de la phase II ont déjà permis de construire 58 des 82 km de conduites de transport, et des travaux sont en cours sur les 24 km restants. Cette composante s’aligne principalement sur la Stratégie de l’eau de la Banque (2021-2025), la Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026), l’ODD 6 et le plan de développement décennal de l’Éthiopie intitulé *A pathway to Prosperity (2021-2030)*.

Composante 2 : GIRE et renforcement institutionnel (1 680 060,27 UC)

14. La composante 2 comprend la gestion des ressources en eau et renforcera les capacités institutionnelles tant au niveau fédéral qu’aux niveaux de la région et de la zone. Les activités porteront sur la protection des bassins hydrographiques et des sources, la création et la formation de comités de gestion des bassins hydrographiques, la formation du personnel du secteur de l’eau, la sensibilisation des communautés et l’intégration des pratiques locales dans les activités, la fourniture et l’installation de systèmes d’observation météorologique (6 unités), les stations automatisées de surveillance météorologique (3), une intervention axée sur la gestion des bassins versants, y compris le reboisement et le boisement (250 ha), la réhabilitation des ravines (20), la stabilisation des pentes (p. ex., digues de sécurité, herbes) (10 ha), la gestion des pâturages (contrôle du pâturage, réensemencement) (5 ha), les zones tampons végétales

(autour des réservoirs et des forages) (120), les systèmes de surveillance des eaux souterraines (3 unités) et les systèmes d'alerte précoce, ainsi que sur le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités des CEP. Cette composante vise à assurer l'intégration de la résilience au changement climatique au sein des institutions et parmi les bénéficiaires. 22 % des activités menées dans le cadre de cette composante seront couverts par les fonds de la FFPR et le reste sera financé par les fonds de la CAW. Cette composante s'aligne principalement sur le Plan d'action du Groupe de la Banque pour le changement climatique et la croissance verte (2021-2025), la Stratégie du Groupe de la Banque en matière de genre (2021-2025), la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025), l'ODD 13, et les priorités opérationnelles stratégiques du FAD-16 et le SEPA (2022-2025).

Composante 3 : Gestion du programme (541 194,86 UC)

15. La composante 3 financera les coûts supplémentaires de gestion/fonctionnement des CEP tant au niveau fédéral qu'aux niveaux de la région et de la zone, la gestion des connaissances, la sensibilisation, la supervision du contrôle de la qualité, la gestion des marchés, le respect des sauvegardes et les services de consultants, notamment les audits financiers internes et externes, l'audit de la passation de marchés et l'audit annuel des mesures de sauvegarde environnementales et sociales. Il financera également les services de l'expert en gestion des bassins hydrographiques et de l'expert en biodigesteurs qui seront recrutés, ainsi que l'achat de mobilier et de fournitures de bureau. 46 % des activités de cette composante seront couvertes par le fonds de la FFPR et les autres par le fonds du CAW.

C. Coût révisé du programme et dispositions relatives au financement

16. Le coût total approuvé pour la phase II du programme Borana s'élève à 40 millions d'UC, dont 35 millions d'UC du Fonds africain de développement (FAD) et 5 millions d'UC du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Le présent rapport d'évaluation de projet (PAR) vise à obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour un financement complémentaire de 7,17 millions d'UC du Guichet de financement de l'action climatique (CAW) et de 5,34 millions d'UC de la Facilité de financement du Processus de Rome/Plan Mattei (FFPR). Avec un financement complémentaire total de 12,51 millions d'UC, le coût total de la phase II s'établit à 52,51 millions d'UC. En sa qualité de bailleur de fonds principal, la Banque apportera une contribution totale de 42,17 millions d'UC (80,3 %), dont le CAW représente 7,17 millions d'UC (13,65 %) tandis que le FFPR contribue 5,34 millions d'UC (10,17 %). La contribution en numéraire du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie s'établit à 5 millions d'UC (9,52 %), cette somme n'étant inférieure aux 10 % que de 0,48 %. Cependant, conformément à la politique du FAD, la justification de cette contribution inférieure au niveau requis est conforme au résultat du paramètre de financement par pays actuel de l'Éthiopie. (Se référer à l'annexe 5 de l'Annexe technique).

17. Le financement complémentaire est destiné à la mise à l'échelle de la phase II et à l'intégration de la résilience au changement climatique. Les ressources de la Banque ne serviront pas à financer des impôts/droits dans le cadre du programme. Dispositions relatives à la mise en œuvre

18. Le FC s'appuiera sur le cadre de mise en œuvre mis en place pour les phases I et II du programme de Borana et l'adoptera, ce qui assurera ainsi la continuité et l'efficacité. La CEP au sein du ministère de l'Eau et de l'Énergie (MoWE), le Bureau de l'eau et de l'énergie d'Oromia (OWEB) et au niveau de la zone continueront d'orienter l'exécution du programme, y compris les activités liées aux jeunes.

Conformément à la politique de décentralisation de l'Éthiopie, le programme de FC renforcera l'appropriation par les woredas et les communautés de la planification et de la gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (AEA).

19. La République fédérale démocratique d'Éthiopie, par le biais du ministère des Finances, sera le bénéficiaire du don, le MoWE faisant office d'organisme d'exécution (OE) et l'OWEB d'organisme de mise en œuvre (OMO). La CEP existante pour la phase II sera maintenue et renforcée. La CEP au niveau du ministère comprend un coordinateur de programme (CP), un ingénieur en approvisionnement en eau et assainissement (AEA), un spécialiste de la gestion financière (SGF), , un expert en suivi et évaluation (S&E) et un spécialiste en passation de marchés (SPM). Un expert en gestion des bassins hydrographiques sera recruté au ministère pour renforcer les capacités de l'équipe existante. Au niveau régional, l'équipe est composée de professionnels recrutés par voie de concours, notamment un CP, un SGF, un SPM, un spécialiste du S&E, un ingénieur en AEA, un spécialiste du genre et un spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales.

20. L'équipe focale dédiée au niveau du district, composée d'un coordinateur de programme, d'un expert en eau et assainissement, d'un expert en genre et d'un expert en sauvegardes environnementales et sociales (ESS), sera maintenue. Le bureau de l'eau du district mettra en place, avec le soutien de la CEP, un service public d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural chargé de l'exploitation et de l'entretien (E&E) des systèmes d'approvisionnement en eau.

21. Le comité de pilotage du programme (CPP), présidé par le ministre fédéral de l'Eau et de l'Énergie, continuera d'assurer la supervision et la coordination. Le CPP comprend des représentants du ministère fédéral des Finances et des bureaux régionaux de l'eau, des terres, des finances, de la santé, des affaires féminines, de l'irrigation et des basses terres, ainsi que du développement de l'élevage.

D. Passation de marchés

22. La passation des marchés de travaux, de biens et de services de consultants financés par le Fonds se fera conformément à la « Politique de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », datée d'octobre 2015 et suivant les dispositions prévues dans l'Accord de financement. En outre, les documents d'appel d'offres standard ou modèles de la Banque seront utilisés pour l'acquisition de biens, de travaux et de services selon les Méthodes et Procédures de passation de marchés de la Banque, tandis que les documents d'appel d'offres élaborés par l'Agence fédérale des marchés publics seront utilisés pour les acquisitions effectuées dans le cadre du Système de passation de marchés de l'Emprunteur. Les articles à acquérir selon les Méthodes et Procédures de passation de marchés de la Banque, ainsi que le système de passation de marchés de l'Emprunteur, ont été identifiés.

23. La mise en œuvre du programme de FC impliquera la passation de marchés de biens et de travaux, ainsi que l'acquisition de services de consultants. Les dossiers de passation de marchés du programme ont été déterminés et le traitement des opérations de passation de marchés sera effectué par la CEP dédiée déjà mise en place au sein du MoWE et de l'OWEB qui exécute les phases I et II du programme de Borana. La Banque continuera de renforcer les capacités de la CEP et de lui apporter son soutien afin d'améliorer sa capacité à gérer la passation de marchés dans le cadre du programme et d'atténuer tout risque fiduciaire résiduel lié à la mise en œuvre du programme. Une présentation détaillée de l'évaluation de la passation de marchés et des dispositions relatives à la passation de marchés figure à l'annexe technique 4-5.

E. Gestion financière, décaissements et audit

24. **Gestion financière :** La Banque a procédé à une évaluation de la gestion financière (GF) portant sur l'adéquation du système de GF du ministère de l'Eau et de l'Énergie (MoWE), en tant qu'organisme de mise en œuvre et d'exécution du programme de FC au niveau fédéral, ainsi que sur le Bureau de l'eau et de l'énergie d'Oromia (OWEB), l'organisme de mise en œuvre aux niveaux régional et des districts, conformément aux Directives relatives à la gestion financière de la Banque de 2014. Les capacités de gestion financière du MoWE et de l'OWEB sont jugées suffisantes et satisfont aux exigences minimales de la Banque, telles qu'énoncées dans les Directives relatives à la gestion financière de la Banque de 2014. Les résultats de l'évaluation indiquent que le risque global de GF est modéré avant les mesures d'atténuation (les détails figurent à l'annexe 4-6).

25. Le MoWE, en tant qu'organisme d'exécution, assumera la responsabilité générale de la mise en œuvre du programme. Le MoWE et l'OWEB sont déjà en train de mettre en œuvre les phases I et II du programme de Borana. Le programme utilisera le personnel de gestion financière existant mis en place par les CEP, qui a été recruté par voie de concours. Les CEP utiliseront leur système de gestion financière existant (qui comprend la budgétisation, le décaissement et le flux de fonds, le contrôle interne, la comptabilité, les rapports financiers et l'audit externe) pour mettre en œuvre le programme de FC. Les comptables du programme au niveau fédéral et au sein de la CEP régionale superviseront les activités quotidiennes de gestion financière du programme et connaîtront les règles et procédures de la Banque en matière de

gestion financière et de décaissement. Ces structures serviront de base à la préparation du plan de travail et du budget annuels du programme, qui seront soumis à l'approbation du comité de pilotage du programme et présentés à la Banque pour examen et approbation. Les transferts de fonds de la Banque au profit du MoWE et de l'OWEB se feront conformément aux plans de travail et budgets approuvés. L'audit interne du gouvernement devrait inclure ce programme dans son plan de travail annuel afin de surveiller le contrôle interne du programme, ce qui offrira un cadre de responsabilisation renforcé et servira de guide de référence pour le personnel du programme impliqué dans sa mise en œuvre. Les rapports d'audit interne seront communiqués à la Banque pendant les missions de supervision, ou à tout moment à la demande de la Banque.

26. **Décaissements :** Le programme utilisera principalement la méthode du paiement direct et la méthode du compte spécial (CS) (Fonds renouvelable) méthode pour financer toutes ses dépenses admissibles. L'essentiel des paiements au titre du programme sera effectué selon la méthode du paiement direct et la méthode du compte spécial sera utilisée essentiellement pour le règlement des petites dépenses de routine, notamment les dépenses de fonctionnement, afin de réduire au minimum les risques liés à la gestion financière. Avant de recourir à la méthode du CS, le MoWE ouvrira un compte en devises dédié pour le FAD par le biais du financement du CAW et de la FFPR auprès de la Banque nationale d'Éthiopie ou d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds au niveau fédéral, ainsi que deux comptes connexes en monnaie locale, afin de faciliter les transactions effectuées dans la monnaie locale aux niveaux fédéral et régional. Les méthodes de remboursement et de garantie de remboursement peuvent également être utilisées lorsque le besoin se fait sentir, mais après consultation de la Banque et obtention de son approbation préalable. Tous les décaissements effectués dans le cadre du programme seront conformes aux procédures décrites dans le Manuel des décaissements 2020 de la Banque. La Banque émettra une lettre de décaissement qui donnera des directives spécifiques sur les principales procédures et pratiques de décaissement, dont les détails seront examinés et convenus avec le bénéficiaire du don au cours des négociations.

27. **Dispositions relatives à l'audit :** Conformément aux exigences de la Banque en matière d'établissement de rapports financiers et d'audit, le MoWE préparera des rapports financiers intermédiaires (RFI), sur une base trimestrielle, dans le cadre des rapports trimestriels

d'activité du programme et les soumettra à la Banque dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours, à compter de la fin du trimestre calendaire. Les RFI présentant séparément les recettes et les dépenses doivent être établis selon un contenu et un format acceptables pour la Banque ; ce format sera examiné avec l'équipe du programme lors du lancement du programme. En outre, l'équipe du programme doit préparer les états financiers annuels (EFA) du programme qui seront vérifiés sur une base annuelle par le Bureau du Vérificateur général (OFAG), la personne qu'il aura désignée ou un cabinet d'audit privé indépendant recruté sur une base concurrentielle selon les règles et procédures de passation de marchés de la BAD et aux termes de référence (TdR) approuvés par la Banque pour l'audit. Si l'OFAG est chargé de vérifier les comptes du programme, le coût de l'audit (hormis les frais remboursables) sera couvert par les ressources de l'État. Les états financiers vérifiés (présentant les recettes et les dépenses pour chaque source de financement), ainsi qu'une lettre de recommandation et les réponses de la direction, seront soumis à la Banque dans un délai maximum de six (6) mois, à compter de la fin de chaque exercice budgétaire. Le programme suivra l'exercice financier du pays allant du 8 juillet au 7 juillet de l'année suivante.

28. Le premier audit du programme BRWDPLII couvrira une période de dix (10) mois se terminant le 7 juillet 2025 et le rapport d'audit devra être soumis à la Banque le 7 janvier 2026.

F. Suivi et évaluation (S&E)

29. Les dispositions relatives au suivi et à l'évaluation (S&E) s'appuieront sur les mécanismes créés dans le cadre du BRWDPLII, les dispositions d'ordre institutionnel existantes étant suivies pour l'établissement des rapports trimestriels sur les produits et les résultats du programme. Les structures de S&E aux niveaux fédéral et régional continueront d'être renforcées et facilitées pour la production des rapports trimestriels. Le programme sera suivi à l'aide d'indicateurs de performance tels que reflétés dans le Cadre de résultats du programme à la section 6 et le Plan de suivi à l'annexe 4-1. La responsabilité du S&E incombera aux deux CEP mises en place aux niveaux fédéral (MoWE) et régional (OWEB). Les CEP recueilleront les informations de base, assureront le suivi des résultats, établiront des rapports trimestriels périodiques portant notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, le statut fiduciaire, la participation des parties prenantes, le genre, les sauvegardes, les risques et les mesures d'atténuation, et diffuseront les connaissances générées. L'équipe de S&E du secteur de l'eau de la Banque donnera des orientations périodiques et soutiendra le renforcement des capacités des CEP en ce qui concerne le S&E fondé sur le contexte et les protocoles axés sur les résultats, afin de faciliter l'établissement des rapports. Le système d'information de gestion (SIG) en ligne créé dans le cadre de la phase I du programme continuera d'être utilisé pour le suivi de la performance en temps réel du programme. Le suivi et l'évaluation ont été budgétisés dans le programme global (82 400 USD) avec une provision pour les experts en S&E. La Banque effectuera au moins deux missions de supervision par an, y compris des évaluations de la gestion financière et de la passation de marchés. L'organisme d'exécution et la Banque procéderont conjointement à une revue à mi-parcours et à l'établissement d'un rapport d'achèvement de programme (RAP) à mi-parcours de la mise en œuvre du programme et à l'achèvement de celui-ci, respectivement.

G. Gouvernance

30. La République fédérale démocratique d'Éthiopie (GoET), par le biais du ministère des Finances, sera le bénéficiaire du don, tandis que le ministère de l'Eau et de l'Énergie (MoWE) exécutera le programme (OE) par l'intermédiaire de l'OWEB en tant qu'organisme de mise en œuvre (OMO). L'Éthiopie a adopté les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, et le ministère de l'Eau et de l'Énergie assure la gestion

globale des ressources en eau, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'irrigation à grande et moyenne échelle, de l'électricité et des ressources énergétiques naturelles et artificielles. Le GoET renforcera la coordination et les mécanismes de soutien pour faciliter la mise en œuvre du programme. Les structures approuvées dans le cadre des phases I et II, avec une représentation au niveau du MoWE, de l'OWEB, des zones et des districts, seront utilisées dans le cadre du programme de FC. Un comité de pilotage de programme (CPP) a été mis sur pied. Il assurera la supervision de la planification et de l'exécution du programme et coordonnera le soutien du programme avec d'autres unités gouvernementales. Du côté de la Banque, les mesures visant à renforcer la gouvernance du programme comprendront : i) une planification et une exécution minutieuses des missions de soutien à la mise en œuvre ; ii) une communication régulière et stratégique entre les homologues gouvernementaux et les équipes de la Banque ; et iii) un suivi approprié des instruments de sauvegarde afin d'assurer une plus grande transparence, une plus grande responsabilité et une plus grande participation des citoyens aux activités financées par le programme. En ce qui concerne les aspects fiduciaires, le GoET a créé la Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption en mai 2001 (et a défini plus clairement ses pouvoirs dans la Proclamation 433 révisée de 2005). Les organismes publics aux niveaux fédéral et régional, notamment les districts, disposent d'une unité chargée de l'éthique et de la lutte contre la corruption, avec un agent chargé d'agir en cas de suspicion de fraude, de gaspillage ou de détournement des ressources ou des biens du programme. En outre, la Banque a examiné les systèmes de gestion financière et les règles de passation de marchés du pays et est satisfaite de la structure institutionnelle et des lignes directrices existantes.

31. Le contexte stratégique est plutôt favorable et ne constitue pas une entrave à la mise en œuvre et à la réalisation des avantages potentiels du programme. En Éthiopie, le secteur a élaboré la politique de gestion des ressources en eau en 1999, afin d'améliorer la mise en valeur des ressources en eau du pays et de contribuer à l'accélération du développement

socioéconomique. Cette politique a été complétée par la Politique et la Stratégie nationales révisées de l'eau de 2020, qui visent à répondre aux questions émergentes, aux objectifs de développement et aux lacunes de la politique antérieure. La Politique et la Stratégie nationales actualisées de l'eau servent de cadre d'orientation national pour la mise en valeur et la gestion durables des ressources en eau en Éthiopie.

32. Au cours des dernières décennies, l'Éthiopie a entrepris plusieurs initiatives et réformes qui témoignent d'un engagement de haut niveau en faveur de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La trajectoire de développement de l'Éthiopie soumet les ressources en eau à une pression considérable. Pour avoir une chance de poursuivre cette trajectoire et d'atteindre l'Objectif de développement durable n° 6, à savoir l'eau potable et des installations sanitaires pour tous, le pays doit adopter de nouvelles approches de la gestion de l'utilisation de l'eau et faire des compromis. L'Éthiopie a accompli d'importants progrès en matière de réforme de son cadre stratégique pour l'eau depuis 2020, en mettant l'accent sur la résilience au changement climatique et la gestion intégrée. Le ministère de l'Eau et de l'Énergie a procédé à un examen du secteur de l'eau afin de jeter les bases d'une mise en valeur et d'une gestion durables des ressources en eau du pays. Ces initiatives témoignent de l'attention que le gouvernement accorde déjà aux réformes du secteur qui doivent être renforcées par des programmes de soutien.

I. Durabilité

33. La décision du GoET de financer toutes les dispositions préparatoires concernant les interventions plus larges du programme de Borana, garantit l'engagement envers le programme et la durabilité des résultats du programme au-delà de la période de mise en œuvre. L'équipe de mise en œuvre du programme a été mise sur pied aux niveaux régional et du district, et est dotée des professionnels nécessaires à la mise en œuvre du programme. En outre, un comité de pilotage du programme (CPP) a été créé pour superviser et coordonner le soutien apporté au programme par

d'autres unités gouvernementales. Le fait que le CPP soit présidé par le ministre fédéral de l'Eau et de l'Énergie et qu'il soit représenté par le ministère fédéral des Finances, les bureaux régionaux de l'eau, des terres, des finances, de la santé, des affaires féminines, de l'irrigation et des basses terres, ainsi que du développement de l'élevage, garantit l'engagement en faveur du programme. La composition du CPP reflète l'inclusivité de la mise en œuvre du programme et garantit donc l'appropriation ultérieure des diverses interventions et des services de soutien nécessaires au-delà de la période de mise en œuvre du programme. La Politique et la Stratégie nationales de l'eau actualisées et en vigueur dans le pays tiennent lieu de cadre d'orientation national pour la mise en valeur et la gestion durables des ressources en eau et orienteront ce programme.

34. La viabilité à long terme nécessite l'implication de la communauté, ce qui renforce la fiabilité et la durabilité, et exige une collaboration entre les parties prenantes. En outre, la mise en place de structures de gestion efficaces est essentielle pour superviser les efforts d'entretien, prévenir le vandalisme et garantir le fonctionnement à long terme. L'implication des parties prenantes dès le début du programme renforce l'inclusivité, affine la conception et améliore l'efficacité. Diverses parties prenantes ont été impliquées, notamment les ministères responsables de l'eau, des minéraux et de l'énergie, de l'administration, des finances, des affaires féminines, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, ainsi que des membres de la communauté, dès les premières étapes du programme.

35. Pour assurer la durabilité du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, une structure de gestion du système, adoptée au niveau régional, sera mise sur pied pour le programme. Au sein de cette structure organisationnelle, il existe un lien étroit entre les secteurs gouvernementaux et les WASHCoS, ce qui assure une communication harmonieuse et opportune en cas de difficulté. Le programme renforcera la capacité des services publics chargés de l'approvisionnement en eau en milieu rural à gérer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces services publics seront responsables de l'exploitation et de

l'entretien (E&E) des systèmes d'approvisionnement en eau. La viabilité financière et les coûts d'E&E seront améliorés par l'introduction de tarifs locaux conformes aux politiques du GoET.

36. Afin de réduire les coûts opérationnels renouvelables, la conception de l'infrastructure sera optimale pour assurer l'efficacité énergétique grâce à un dimensionnement approprié des équipements électriques et mécaniques, à la gestion de la demande pour la conservation de l'eau et à l'utilisation de l'énergie solaire dans un système hybride. Le programme intégrera également des systèmes d'alerte précoce et des mesures de durabilité, notamment des structures de gestion des bassins hydrographiques et des points d'eau, afin d'assurer une résilience à long terme. Des indicateurs liés au climat seront intégrés dans le cadre de suivi afin d'évaluer les progrès liés aux efforts d'adaptation et d'améliorer la durabilité.

J. Gestion des risques

37. Le programme BRWDPLII, qui fait l'objet du présent don, en est encore aux premiers stades de sa mise en œuvre. Le risque global du programme est jugé modéré. L'annexe 4-2 présente la Matrice des risques du programme. Les principaux risques concernent : i) la conception technique de l'opération – le prélèvement des eaux souterraines est plus rapide que prévu, ce qui se traduit par l'épuisement des eaux souterraines (« Faible »), pour lequel des interventions de pérennisation de l'aquifère sont prévues ; ii) les risques macroéconomiques dus à l'augmentation des prix (« Élevé ») pour les matériaux de construction, pour lesquels les aléas sont inclus dans les coûts estimatifs ; iii) le risque lié aux conflits qui a trait aux litiges autour des points d'eau et des itinéraires de migration pour le pâturage (« Modéré »), pour lequel des mesures de résilience

au changement climatique et de gestion des conflits seront mises en œuvre afin d'atténuer les risques ; et iv) les impacts du changement climatique dus à la vulnérabilité de la région et à son exposition aux impacts climatiques qui présentent des risques pour la situation macroéconomique du pays, dont le programme aidera à atténuer la gravité en renforçant les capacités des principales institutions à tous les niveaux.

38. Les domaines de risque pourraient comprendre les sauvegardes environnementales et sociales, la gestion financière, la passation de marchés, les catastrophes naturelles et le manque de volonté des communautés à participer au programme. En ce qui concerne les sauvegardes environnementales et sociales, le programme est classé à la catégorie 2, ce qui correspond à un risque moyen. Le risque fiduciaire est jugé modéré après les mesures d'atténuation. La Banque a examiné les systèmes de gestion financière et les règles de passation de marchés du pays et est satisfaite de la structure institutionnelle et des lignes directrices existantes. Une formation de recyclage sera dispensée pendant le lancement du programme afin de familiariser le personnel existant avec la politique, les procédures et les lignes directrices de la Banque en matière de gestion financière. La Banque continuera de renforcer les capacités de la CEP et de lui apporter son soutien afin d'améliorer sa capacité à gérer la passation de marchés dans le cadre du programme et d'atténuer tout risque fiduciaire résiduel lié à la mise en œuvre du programme. S'agissant des catastrophes naturelles, les interventions du programme comprennent la fourniture et l'installation de systèmes d'observation météorologiques qui soutiendront l'alerte précoce et la lutte contre le changement climatique. Les responsables locaux seront mobilisés afin d'encourager les membres de la communauté à soutenir le programme.

3 FAISABILITÉ DU PROGRAMME

A. Analyse technique

39. Le programme a été conçu comme un financement complémentaire pour le BRWDPLII afin de combler les lacunes identifiées pendant sa conception, en raison de contraintes budgétaires. La zone d'intervention retenue pour ce programme est la conduite d'eau de Weib, l'une des sept conduites d'eau étudiées dans le cadre du programme d'eau et d'assainissement de Borana Gelchet-Sarite.

40. Ce programme s'appuie sur les acquis des phases I et II du programme de Borana financées par la Banque, qui sont mises en œuvre dans la même zone et desservent des communautés similaires. Il adopte des approches et des méthodologies de conception éprouvées tout en les adaptant pour améliorer les interventions d'adaptation au changement climatique.

41. La conception du programme prend en compte les principaux enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet et des revues de portefeuille d'autres programmes d'approvisionnement en eau financés par la Banque, notamment le programme national ONE WASH, ce qui promeut une approche programmatique pour la fourniture de services d'EAH. Elle prend en compte également les enseignements tirés d'initiatives comparables dans la région de l'Afrique de l'Est et dans toute l'Afrique, reconnaissant l'interdépendance de l'infrastructure et de la force institutionnelle, ce qui offre une approche équilibrée. Par ailleurs, elle privilégie la création de structures essentielles pour la gestion des ressources en eau, la prestation de services et l'atténuation des risques, en veillant à ce que les investissements dans les infrastructures soient gérés de manière efficace pour assurer la résilience au changement climatique à long terme. Cette approche est étayée par des preuves qui démontrent que les infrastructures et le renforcement institutionnel doivent être mis en œuvre simultanément pour assurer une gestion durable de l'eau.

42. Le programme prend en compte les enseignements tirés de l'initiative One WASH, en mettant l'accent sur une forte appropriation par les communautés de l'exploitation et de l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau. Il assure une formation ciblée aux femmes et aux groupes de jeunes pour la gestion des kiosques à eau, la construction d'installations sanitaires et la participation aux comités de gestion des bassins hydrographiques. Des mesures proactives permettront de relever les défis rencontrés dans le cadre des programmes antérieurs, notamment les retards liés à la mise en œuvre et les problèmes de passation de marchés, afin d'assurer l'efficacité du programme en temps opportun.

43. Le programme prend en compte d'autres enseignements essentiels tels que l'importance de l'assurance qualité dans la conception du programme, l'autonomisation des communautés pour la gestion des bassins hydrographiques, la synergie entre les interventions en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour améliorer la santé et la durabilité, la nécessité d'une communication efficace et d'approches participatives pour gérer les attentes, ainsi que la nécessité d'une stratégie intégrée de mise en valeur des ressources en eau qui comprend le traitement des bassins hydrographiques.

B. Analyse financière et économique

44. L'étude de faisabilité montre que les phases I et II du programme de Borana, ainsi que le financement complémentaire, auront un impact positif sur la population locale de Borana et sur l'économie nationale. Selon les projections, le taux de rentabilité économique interne (TREI) sera supérieur au taux d'actualisation de 12 %, en raison des avantages escomptés et des résultats positifs pour les communautés bénéficiaires et l'économie en général. À la lumière des preuves recueillies pendant la mission d'évaluation, les recettes de trésorerie du programme couvriront au minimum les coûts d'exploitation et d'entretien (E&M) essentiels au maintien du fonctionnement des systèmes pendant la durée de vie du programme. Il en résulte une VAN négative et un TIRF inférieur au taux d'actualisation de 12 %. Le tarif du programme est estimé à +/- 250 ETB/m³, équivalent à 1,92 USD/m³, tandis que les frais d'exploitation sont estimés à 167 ETB/m³, équivalent 1,28 USD/m³. Le TREI s'élève à 17,57 % et la VAN à 5,6 milliards d'ETB.

TIRF, VAN (scénario de base)	7,07 %, 2,4 milliards d'ETB
------------------------------	-----------------------------

TREI, VAN (scénario de base)	17,57 %, 5,6 milliards d'ETB
------------------------------	------------------------------

45. Les investissements dans l'infrastructure matérielle et les mesures d'accompagnement permettront de fournir des services d'approvisionnement en eau fiables à plus de 100 000 personnes d'ici 2030, grâce au programme financé par la Banque. Les résultats escomptés comprennent une augmentation des recettes grâce à l'accroissement des ventes d'eau et des économies réalisées sur la production de bétail. Le programme est stratégiquement conçu pour accroître les raccordements aux fontaines publiques et aux abreuvoirs pour bétail dès le départ, agissant ainsi efficacement comme un catalyseur pour accroître les ventes unitaires d'eau aux populations et aux éleveurs. Un meilleur approvisionnement en eau améliorera les niveaux d'éducation grâce à l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité, en particulier chez

les petites filles. Le programme aura un impact sur la nutrition et l'éducation des enfants. En outre, étant donné que le système d'approvisionnement en eau sera fiable, la charge pour le Trésor public liée au coût des médicaments sera réduite. Par ailleurs, davantage de temps sera consacré à des activités productives.

46. Une analyse de sensibilité a été réalisée pour évaluer l'impact sur le TREI d'une augmentation des coûts d'investissement et d'une baisse des recettes de 20 % chacune (Tableau 5). Le TREI s'est révélé très peu sensible aux variables testées ci-dessus, ce qui reflète l'impact élevé sur la communauté au sens large du renforcement des capacités et de l'investissement dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

47. **Tableau 5 : Analyse de sensibilité**

Scénario	TREI
Scénario de base	17,57 %
Augmentation de 20 % des coûts d'investissement	15,18 %
Réduction de 20 % des recettes prévues	14,44 %

48. **Tableau 6 : Analyse du seuil de rentabilité**

Seuil de rentabilité (VAN = 0 ; TRI = 12 %)	Seuil de rentabilité économique*
Augmentation en % des coûts d'investissement	56,6 %
Baisse en % des recettes prévues	32,24 %

49. Ces analyses déterminent le pourcentage minimum d'augmentation ou de baisse de chaque poste avant d'atteindre une VAN ou un TRI nul égal au coût d'opportunité de 12 %. Cela indique la marge de manœuvre (augmentation ou baisse) disponible avant que le programme ne devienne non viable.

Effets positifs supplémentaires

50. En impliquant activement les communautés locales et en renforçant leur capacité à gérer les risques hydroclimatiques, le programme vise à autonomiser les groupes marginalisés et à favoriser une distribution plus équitable des richesses. Il peut également faire évoluer les mentalités vers des modes de vie moins nomades avec un meilleur accès à l'eau à proximité des habitations. Le soutien à la gestion des pâturages peut aussi réduire les conflits entre les

communautés, favorisant ainsi le développement économique inclusif, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la résilience des populations vulnérables. L'amélioration de l'approvisionnement en eau permettra d'améliorer les résultats scolaires grâce à l'augmentation des taux de fréquentation et de rétention à l'école. Les interventions d'assainissement dans les écoles amélioreront la dignité des filles et les inciteront à rester plus longtemps à l'école, ce qui aura pour effet de réduire les taux d'abandon scolaire. Par ailleurs, le programme aura pour effet de

réduire la mortalité infantile grâce à l'amélioration des pratiques d'assainissement.

51. L'accroissement de la fourniture de services d'approvisionnement en eau devrait générer un certain nombre d'avantages pour les groupes sociaux. Il s'agit notamment de la réalisation du droit humain à l'eau et à l'assainissement, de la création de moyens de subsistance, de la réduction de la morbidité et des risques de santé publique dus aux maladies d'origine hydrique, de l'augmentation de la qualité de l'environnement et de la réduction de la vulnérabilité aux sécheresses et aux inondations. L'amélioration de la qualité de l'environnement favorisera les loisirs et la santé des bénéficiaires, car les plans d'eau propres constituent d'importants espaces de loisir.

C. Sauvegardes environnementales et sociales

52. **Classification des risques environnementaux et sociaux :** Conformément aux systèmes d'évaluation environnementale en vigueur dans le pays, aux cadres juridiques et institutionnels, ainsi qu'aux exigences des systèmes de sauvegarde intégrés de la Banque, le Programme d'aménagement hydraulique résilient de Borana visant l'amélioration des moyens de subsistance est classé à la catégorie de risque moyen 2 au titre de l'ISTS et cette classification a été validé dans SAP le 4 février 2025.

53. **Exigences de conformité environnementale et sociale pour le financement complémentaire :** Le programme mère, à savoir le BRWDPLII, a respecté de manière satisfaisante les mesures environnementales et sociales prévues dans l'accord de financement et présentées dans les IPR précédents.

54. **Instruments de sauvegardes environnementales et sociales applicables et plans de gestion :** L'Emprunteur a préparé une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) et un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) au niveau du programme, qui ont été publiés par l'Emprunteur le 28 mars 2025 et par la Banque le 4 avril 2025. Le PGES relatif à l'Accord financier a été publié par l'Emprunteur et la Banque le 28 mars 2025.

55. **Mobilisation des parties prenantes et consultations publiques :** La Banque a vérifié et confirmé que les consultations des parties prenantes et du public ont été menées à bien par l'Emprunteur/client, du 12 au 17 décembre 2024 pendant la préparation des instruments environnementaux et sociaux, comme en témoignent le Plan de mobilisation des parties prenantes et les instruments E&S qui contiennent la liste des participants consultés, les dates de consultation, les lieux, y compris les questions et les réponses découlant des consultations.

56. **Risques et impacts environnementaux et sociaux :** Les risques E&S redcensés liés aux activités du programme sont les suivants : **risques environnementaux :** i) baisse de la qualité du sol ; ii) obstructions pendant le creusement des tranchées ; et iii) transmission de maladies d'origine hydrique ; **risques sociaux :** i) conflits autour des points d'eau ; ii) travail des enfants ; et iii) risques liés à la sécurité et à la santé pendant l'exécution des travaux. Les **impacts environnementaux** négatifs probables sont : i) l'érosion et la contamination des sols ; ii) la modification du paysage et la réduction de la valeur esthétique ; iii) la réduction de l'esthétique visuelle et l'augmentation de nuisances telles que les obstructions dues au creusement des tranchées ; et iv) la réduction de la qualité de l'air ambiant et l'augmentation de la pollution sonore ; tandis que les **impacts sociaux** sont : i) l'empiètement sur les pâturages et les terres agricoles ; ii) l'afflux de travailleurs ; et iii) les conflits entre travailleurs locaux et travailleurs migrants.

57. **Mesures d'atténuation et de gestion des impacts et des risques environnementaux et sociaux :** Les mesures d'atténuation des

impacts environnementaux et sociaux négatifs et des risques liés aux principales activités sont décrites dans le PGES du rapport d'EIES et comprennent : i) la réduction au minimum du défrichage et le reverdissement et l'aménagement paysager des zones défrichées ; ii) la mise en place de protocoles de santé et de sécurité pour les travailleurs et la fourniture d'équipements de sécurité et de services d'urgence, ainsi que l'organisation de sessions de formation régulières en matière de sécurité ; iii) la mise en œuvre de mesures de gestion du trafic pour réduire au minimum les accidents ; iv) l'encouragement de l'entrepreneur à accorder la préférence à la main-d'œuvre locale pour les emplois appropriés afin de réduire l'afflux de travailleurs migrants et les conflits éventuels entre ceux-ci et leurs homologues locaux ; v) l'obligation pour l'entrepreneur de veiller à ce que les activités et pratiques opérationnelles sur le chantier soient appropriées, en prenant des mesures telles que l'utilisation de machines lourdes uniquement pendant la journée, l'indemnisation pour les structures affectées par les vibrations, l'entretien en temps opportun des véhicules et des machines utilisés, afin de réduire au minimum les niveaux et effets de pollution atmosphérique et sonore ; vi) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les VBG/EAS/HS, notamment la signature d'un code de conduite (pour les travailleurs) ; vii) la préparation par les entrepreneurs de PGES pour les activités de construction ; viii) la mise en place d'un mécanisme de règlement des griefs (MGR) dont le Comité de règlement des griefs (CRG) doit être opérationnel aux niveaux tant du programme que de la communauté, tel qu'indiqué dans les documents E&S publiés, afin de gérer les griefs de la communauté ; ix) la mise en œuvre d'un programme de replantation d'arbres pour la compensation de la biodiversité perdue. La préférence sera accordée aux espèces d'arbres locales.

58. **Capacités institutionnelles en matière de gestion des risques E&S :** Les phases I et II du programme sont toujours en cours, l'équipe existante de la CEP comprend un chargé des sauvegardes environnementales et un chargé des sauvegardes sociales, qui sont responsables de la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux du programme. Les ressources des domaines environnemental et social nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du projet actuel, y compris les composantes incluses dans le financement complémentaire, sont jugées suffisantes. Il n'est pas nécessaire de recruter des ressources supplémentaires dans les domaines environnemental et social.

59. **Coût de la mise en œuvre du PGES :** Le coût de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) s'élève à 0,86 million de dollars EU, celui de la mise en œuvre du PMPP étant de 22 600 dollars EU.

60. **Réinstallation involontaire :** Les activités des composantes du programme qui aboutiront à des résultats escomptés n'entraîneront aucun déplacement physique ou économique.

61. **Respect des normes environnementales et sociales :** Outre la mise en œuvre intégrale et adéquate de tous les plans E&S publiés, notamment les mesures visant à atténuer les risques et impacts imprévus survenant au cours de la mise en œuvre du programme, l'Emprunteur établira des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des mesures E&S. Par ailleurs, le rapport d'un audit annuel de la performance E&S réalisé par un expert indépendant en sauvegardes E&S sera soumis chaque année, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Tous ces rapports seront communiqués à la Banque et mis à la disposition des parties prenantes. De même, l'Emprunteur s'est engagé à mettre en place un MGR au niveau du programme dès le début de la mise en œuvre du programme, à le faire connaître à toutes les parties prenantes et à le maintenir opérationnel tout au long du cycle de vie du programme. En outre, en cas d'incident lié à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail (ESST) sur un site du programme, l'Emprunteur s'engage à en informer immédiatement la Banque, dans un délai maximum de 48 heures après l'incident, et à partager, par la suite, le rapport d'enquête

de l'autorité nationale compétente. Si la Banque le juge nécessaire, il doit soumettre un rapport d'analyse des causes profondes (ACP), établi par un expert indépendant en santé et sécurité au travail, qui sera soumis à l'approbation de la Banque pour la mise en œuvre du Plan d'action correctif (PAC) par l'Emprunteur. Ces obligations sont stipulées dans les conditions E&S de l'accord de financement et dans le PGES connexe. Le programme est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil d'administration, comme en témoigne la NOCES figurant à l'annexe 5.

D. Changement climatique et croissance verte

62. Le programme a fait l'objet d'une analyse des risques climatiques à l'aide du Système de sauvegardes climatiques (SSC) de la Banque et a été classé à la catégorie 1, ce qui indique un niveau élevé de vulnérabilité aux effets du changement climatique. La zone cible est confrontée à des risques croissants liés à des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier des sécheresses prolongées, des précipitations irrégulières et des inondations, qui font planer une menace sur la sécurité hydrique, les moyens de subsistance et la résilience. Ces risques climatiques appellent des mesures intégrées d'adaptation et d'atténuation afin de renforcer la résilience. Pour faire face à ces risques, le programme prévoit des infrastructures à l'épreuve du climat, un meilleur stockage de l'eau grâce à la collecte des eaux de pluie et à la surveillance des nappes phréatiques, ainsi qu'à une gestion intégrée des bassins hydrographiques et des pâturages. Des solutions naturelles telles que le reboisement et l'enherbement, soutiendront les efforts de restauration des écosystèmes, tandis que le renforcement des capacités institutionnelles et la mobilisation des communautés amélioreront la résilience au changement climatique.

63. Le programme contribue également à l'atténuation des effets du changement climatique grâce à l'adoption de solutions d'énergie renouvelable qui réduisent la dépendance aux combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. L'installation de six pompes solaires remplacera les pompes diesel, réduisant ainsi les émissions liées au pompage de l'eau. En outre, le programme prévoit de restaurer 250 ha de bassins hydrographiques par la plantation d'arbres, l'enherbement et d'autres activités de restauration des terres, ainsi que d'installer 70 biodigesteurs (d'une capacité de 6 à 10 m³ chacun) pour promouvoir la cuisson propre et la production d'électricité, réduisant ainsi la consommation de bois de chauffe et les émissions qui en découlent. Prises ensemble, ces interventions d'atténuation contribueront à la réalisation des objectifs climatiques plus généraux du programme, qui devrait permettre la séquestration de 71 934 tCO₂e de carbone au cours de sa durée de vie.

64. Ces mesures sont en phase avec les politiques climatiques de l'Éthiopie, notamment les Contributions déterminées au niveau national (CDN, 2021), le Plan national d'adaptation (PNA, 2021) et la Stratégie de résilience au changement climatique et d'économie verte (CRGE, 2011). Le programme a été évalué à l'aide des méthodes de financement direct de l'Alignement de Paris des BMD pour l'atténuation et l'adaptation et est jugé aligné sur Paris. L'accent mis sur l'amélioration de l'accès à des services d'approvisionnement en eau résilients au changement climatique, sur le renforcement de la gestion des bassins hydrographiques et des parcours, et sur l'intégration de solutions d'énergie renouvelable contribue directement aux efforts mondiaux en matière d'action climatique.

65. Dans le cadre des Directives opérationnelles relatives à la Facilité de financement du Processus de Rome/Plan Mattei (FFPR), le programme a également été évalué à l'aune de la méthode du marquage Rio du CAD de l'OCDE. Il répond aux critères d'objectifs principaux (marqueur de Rio 2) pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement climatique, et d'objectifs importants pour la biodiversité et la désertification (marqueur de Rio 1). Sa conception répond directement aux graves défis climatiques des sécheresses récurrentes,

de la désertification et de la pénurie d'eau dans la région de Borana, fragile aux variations climatiques, tout en promouvant un développement à faible émission de

carbone grâce à des systèmes d'eau alimentés à l'énergie solaire et à des biodigesteurs domestiques. Ces interventions produisent également des avantages connexes importants pour la biodiversité grâce à la restauration des écosystèmes et à la gestion durable des terres, et luttent contre la désertification en prévenant la dégradation des terres et en atténuant les effets de la sécheresse. Évaluation détaillée dans l'Annexe technique 3.5.

E. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

66. Au nombre des problèmes sociaux auxquels sont confrontées les communautés de Borana figurent la pauvreté, le chômage, ainsi que l'accès limité aux services d'approvisionnement en eau et aux infrastructures agricoles et sociales. L'impact social du programme devrait être positif, dans la mesure où celui-ci permettra : i) d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; ii) d'accroître la productivité agricole grâce à un approvisionnement en eau suffisant pour le bétail et les exploitations agricoles, avec un effet multiplicateur sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages ; iii) d'augmenter les revenus des ménages et d'améliorer les moyens de subsistance des hommes, des femmes et des jeunes ruraux par le biais de l'emploi et du développement des compétences ; et iv) d'autonomiser les femmes et les jeunes vivant en milieu rural et de réduire l'exclusion sociale, conformément au Plan d'action de la Banque pour les compétences au service de l'employabilité et de la productivité en Afrique (SEPA – 2022-2025).

67. Le programme s'attaque aux principaux défis auxquels sont confrontés les jeunes de la région de Borana, notamment le taux de chômage élevé, les compétences limitées et l'exclusion de la prise de décision, en intégrant des objectifs d'emploi axés sur les jeunes, une formation technique et en matière de leadership, et une participation active aux structures de gouvernance de l'eau, améliorant ainsi leur employabilité, leur autonomisation et leur contribution au développement résilient au changement climatique.

68. La résilience des populations sera renforcée grâce à l'accroissement de la disponibilité des ressources en eau et à l'intégration de l'information sur le climat dans les activités communautaires qui favoriseront l'adaptation au changement climatique. Le FC créera des emplois dans le cadre du Programme d'infrastructure, dont 30 % seront occupés par des femmes et des jeunes. La gestion des points d'approvisionnement en eau, donnera lieu à la création d'emplois pour 30 % de femmes et de jeunes, ce qui améliorera leurs revenus et leurs moyens de subsistance. En outre, l'infrastructure d'approvisionnement en eau réduira l'absentéisme scolaire et les taux d'abandon, en particulier pour les filles, tandis que les installations sanitaires la réduiront spécifiquement pour les plus âgées d'entre elles. La sensibilisation aux VBG/EAS et au VIH renforcera les mécanismes de prévention et de réponse.

Opportunités de renforcement de la résilience

69. L'Éthiopie est confrontée à une série de facteurs de fragilité, notamment les conflits et l'insécurité, l'instabilité politique, les tensions sociales, les pressions économiques et les effets du changement climatique. L'Oromia, région cible du programme proposé, est affectée par un conflit armé interne, des disparités économiques, la pauvreté, le chômage, un sentiment d'exclusion qui alimente l'instabilité politique, les effets du changement climatique et une mauvaise prestation de services, par exemple pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. En dépit des

progrès importants accomplis, l'Éthiopie est loin d'avoir atteint l'objectif de l'accès universel à l'eau potable.

70. Les infrastructures d'approvisionnement en eau en milieu rural, notamment à Borana, sont soit obsolètes, soit insuffisantes. Les installations de traitement d'eau, les pompes et les réseaux de distribution sont souvent en mauvais état ou sous-développés, ce qui influe sur la fiabilité et la qualité des services d'approvisionnement en eau. Les phénomènes

météorologiques extrêmes augmentent la vulnérabilité de la région à la pénurie d'eau. Au début de l'année 2023, la zone de Borana a connu l'une des pires sécheresses de l'histoire récente, qui s'est traduite par des pénuries d'eau, la perte de moyens de subsistance, la mort de plus de 2,3 millions de têtes de bétail et le déplacement de milliers de ménages d'éleveurs. Les groupes d'éleveurs et les agriculteurs s'affrontent souvent pour l'accès à des ressources en eau limitées. Les faiblesses des capacités institutionnelles tiennent, en particulier, au manque de professionnels qualifiés, en particulier les ingénieurs hydrauliciens, les techniciens et les spécialistes de la qualité de l'eau ; à l'absence de programmes de formation visant à développer l'expertise locale en matière de gestion des ressources en eau, d'assainissement et d'entretien des infrastructures ; au manque d'accès aux technologies modernes, telles que les systèmes de pompage d'eau à énergie solaire, les méthodes avancées de purification de l'eau et les systèmes de distribution automatisés ; et à la fragmentation des structures institutionnelles, qui affecte la gouvernance du secteur de l'eau à Borana, dans l'Oromia, et en Éthiopie d'une manière générale.

71. Néanmoins, la combinaison de solides cadres institutionnels, réglementaires et stratégiques et les interventions à valeur ajoutée des partenaires de développement contribuent à renforcer la résilience du secteur de l'eau et de l'assainissement. Le programme proposé vise à atténuer les pressions du secteur de l'eau, notamment en ce qui concerne l'accès limité aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, à remédier à la faiblesse des capacités institutionnelles et à soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de ses effets. Il est essentiel de veiller à ce que les zones les plus mal desservies de Borana et des groupes vulnérables tels que les déplacées internes bénéficient des investissements du programme, afin de « ne laisser personne de côté ». Le respect des exigences de sensibilité aux conflits et du principe de « ne pas nuire » est également essentiel pour éviter l'aggravation des divisions et des tensions.

Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

72. **Classification :** Le programme a été classé dans la catégorie GEN II du Système de marqueurs de genre (SMG) de la Banque, dans la mesure où ses produits et résultats renforceront l'autonomisation des femmes et contribueront à l'égalité entre les sexes. Le programme est aligné sur la Stratégie de la Banque en matière de genre (2021-2025) à travers les deux piliers suivants : Pilier 2 (Amélioration de l'employabilité et création d'emplois pour les femmes et les jeunes grâce au développement des compétences) et Pilier 3 (Amélioration de l'accès des femmes aux ressources grâce à l'infrastructure).

73. **Analyse sexospécifique :** Le programme permet de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par l'approvisionnement en eau pour répondre aux besoins fondamentaux de la vie quotidienne des ménages. Les femmes et les filles de Borana sont frappées de manière disproportionnée par la pénurie d'eau, ce qui nuit à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les femmes et les filles sont les principales responsables de la collecte de l'eau pour les besoins domestiques et des soins apportés au jeune bétail. Dans 75 % des ménages, la charge de la corvée d'eau leur incombe en général. Le temps de trajet moyen pour accéder à une source d'eau est de plus de 2,5 heures, ce qui leur prend du temps qu'elles pourraient consacrer à l'éducation et à la génération de revenus. Cette situation accroît

leur vulnérabilité à la pauvreté.

74. La situation a également un impact sur la scolarisation des filles et des garçons, ce qui se traduit par un taux élevé d'abandon scolaire (plus de 15,9 %) chaque année, tant pour les filles que pour les garçons. À Borana, les filles de moins de 15 ans sont trois fois plus susceptibles que les garçons de la même tranche d'âge d'être chargées d'aller chercher de l'eau potable (13 % contre 4 %). Le manque d'eau empiète sur le temps scolaire des filles, ce qui conduit certaines d'entre elles non seulement à abandonner l'école, mais également à se marier de manière précoce et à subir des violences basées sur le genre, en particulier sur le trajet qui

sépare leur domicile de la source d'eau. Outre les phases I et II du programme de Borana en cours, le présent programme du FC favorisera l'égalité des sexes parmi les femmes et les hommes bénéficiaires, en s'employant à alléger les fardeaux qui pèsent sur les femmes et les filles.

75. **Le genre dans le cadre des résultats :** Le programme de FC renforcera l'adaptation au changement climatique en améliorant l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, ce qui contribuera, en définitive, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en ramenant le temps consacré à la collecte de l'eau de 2,5 heures à 30 minutes (Rapport du Centre mondial pour l'adaptation). En outre, le programme fournira des installations de gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) (salles d'eau et incinérateurs), ce qui réduira le taux d'absentéisme à l'école pour les filles les plus âgées, améliorera la gestion du temps et apportera la tranquillité d'esprit aux femmes qui utilisent les installations sanitaires publiques. Par ailleurs, le FC permettra aux femmes de s'émanciper en fournissant des digesteurs à certains ménages dirigés par des femmes qui possèdent du bétail et des potagers.

76. Les compétences des femmes en matière de leadership et de prise de décision seront renforcées par la formation et leur participation aux comités en tant que responsables, par l'autonomisation économique des femmes. L'équité et l'égalité des sexes seront également promues par les interventions suivantes : l'emploi d'au moins 10 % de femmes dans le cadre des programmes d'infrastructure ; l'emploi d'au moins 40 % de femmes pour gérer les points d'eau ; le renforcement des capacités des femmes et des groupes de jeunes en matière de leadership par l'intermédiaire des comités de gestion de l'eau composés de femmes à 50 % et de jeunes à 20 % ; la mise à disposition d'installations sanitaires pour les femmes et les jeunes filles, notamment des unités de GHM dans les écoles et les institutions publiques ; la participation d'au moins 50 % des femmes aux consultations communautaires ; la mise sur pied de comités de gestion des bassins hydrographiques comprenant au moins 50 % de femmes ; la fourniture de biodigesteurs au niveau des ménages, dont 20 % sont dirigés par des femmes ; la fourniture d'informations d'alerte précoce de manière sensible au genre ; et l'organisation de campagnes de sensibilisation (sur l'EAH, la VBG, la SSR, les rôles sociaux et les relations de pouvoir).

77. **Autonomisation et développement des compétences des jeunes :** Le programme associera les jeunes à toutes les phases, dès la préparation et tout au long de sa période de mise en œuvre. Au moins 50 % des consultations communautaires cibleront les jeunes, et les comités de gestion des bassins hydrographiques qui seront créés comprendront au moins 20 % de jeunes. Les jeunes seront autonomisés par le biais du renforcement des compétences et de l'emploi dans les programmes d'infrastructure. Le programme contribuera à accroître considérablement le taux d'employabilité des jeunes comme suit : au moins 30 % de jeunes seront employés pour la gestion des points d'eau ; les capacités des jeunes seront renforcées en matière de compétences de leadership à travers les comités de gestion de l'eau ; la formation axée sur les compétences en matière d'entretien de l'infrastructure hydraulique, avec une cible de 50 % de jeunes ; la formation du personnel sur l'adaptation et la résilience,

qui renforcera les capacités pour une meilleure fourniture des services d'EAH, avec une cible de 40 % de jeunes.

78. La CEP disposera d'une personne focale chargée du suivi de la mise en œuvre, conformément aux indicateurs. Cette personne rendra compte à la direction du ministère de l'Eau et de l'Énergie et du ministère des Travaux publics, en collaboration avec le ministère de la Femme et de l'Enfant, qui apportera une assistance technique en matière d'égalité des sexes pendant la mise en œuvre du programme. Une analyse sexospécifique détaillée, ainsi qu'un plan d'action et un budget pour l'intégration du genre figurent à l'annexe technique 3-3 (Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes).

F. Accumulation du savoir

79. La CEP préparera des rapports périodiques sur les progrès liés à la mise en œuvre, le statut fiduciaire, la participation des parties prenantes, les considérations de genre, les sauvegardes, l'analyse des risques et les mesures d'atténuation. En facilitant la diffusion des connaissances, le programme renforcera les institutions nationales et locales, en les dotant des compétences nécessaires pour faire face aux chocs climatiques et renforcer la résilience à long terme.

80. La région de Borana est confrontée à de graves problèmes climatiques, notamment des sécheresses récurrentes, la désertification et la dégradation des sols. Le BRWDPLII et le FC généreront des connaissances et des expériences à diffuser sur les interventions et les efforts d'adaptation de Borana, ce qui apportera une valeur ajoutée et permettra de tirer des enseignements pour la conception de programmes similaires en Éthiopie, ainsi que dans d'autres pays membres régionaux (PMR).

81. Les connaissances générées sur ces solutions énergétiques à faible émission de carbone, notamment les systèmes de pompage à énergie solaire et les réservoirs de vallée pour la collecte des eaux de pluie, seront documentées pour être diffusées auprès des parties prenantes du secteur et des organismes de soutien.

82. Le programme prévoit l'installation de systèmes d'observation météorologique et de surveillance des eaux souterraines afin d'évaluer les effets du climat sur les ressources en eau et de déployer des systèmes d'alerte précoce pour améliorer la préparation aux catastrophes en cas de sécheresse et d'inondation et pour renforcer la capacité des institutions locales à assurer une gouvernance de l'eau résiliente au changement climatique. En outre, il soutient les efforts de renforcement de la protection des sources d'eau par le biais du reboisement, de l'enherbement et de la gestion durable des terres. Les connaissances recueillies sur le processus d'installation et les données générées seront utiles au pays pour la mise à l'échelle de ces interventions.

4 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE

A. Instrument juridique

83. Les instruments juridiques sont i) un protocole d'accord entre le Fonds africain de développement (le « Fonds ») et la République fédérale démocratique d'Éthiopie (le « Bénéficiaire ») (« le Protocole d'accord ») et ii) un Accord de don entre la BAD et le FAD (en qualité d'administrateurs de la FFPR) et le Bénéficiaire (l'« Accord de don »).

B. Conditions de l'intervention de la Banque

84. **Condition préalable à l'entrée en vigueur** : Le Protocole d'accord et l'« Accord de don » entreront en vigueur dès sa signature par les Parties.

85. **Condition préalable au premier décaissement des ressources des dons** : L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement des ressources du don est subordonnée à l'entrée en vigueur des Accords.

Autres conditions

86. Dans les six (6) mois suivant le premier décaissement des ressources des dons, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds la preuve du recrutement de l'expert en gestion des bassins hydrographiques, qui rejoindra la CEP existante au niveau fédéral.

C. Respect des politiques de la Banque

☒ Le présent programme est conforme à toutes les politiques en vigueur de la Banque.

☐ Il existe des exceptions aux politiques de la Banque.

Mécanisme de recours indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement

Les communautés et les individus qui s'estiment lésés par un programme soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes existants de règlement des griefs au niveau du programme ou du Mécanisme de recours indépendant (MRI) de la BAD. Le MRI détermine si un préjudice s'est produit, ou pourrait se produire, en raison du non-respect par la BAD de ses politiques et procédures. Pour déposer une plainte ou demander des informations complémentaires, l'adresse à contacter est IRM@afdb.org. Autrement, veuillez visiter le site Web du MRI www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD et que la Direction de la Banque ait eu la possibilité d'y répondre, avant de s'adresser au MRI.

5 RECOMMANDATION

87. La Direction recommande que :

(i) les Conseils d'administration du Fonds approuve la proposition de subvention supplémentaire de **7,17 millions d'UC** du Guichet d'action climatique (CAW) du FAD ; et

(ii) les Conseils d'administration de la Banque approuve la proposition de subvention supplémentaire de **7 millions de dollars EU (5,34 millions d'UC)** du Fonds spécial du Mécanisme de financement du Processus de Rome et du Plan Mattei (MFPM)

à la **République fédérale démocratique d'Éthiopie**, aux fins mentionnées et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

6 CADRE DE RÉSULTATS

C A D R E D E R É S U L T A T S						
A		INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME				
I NOM ET CODE SAP DU PROGRAMME : Phase II du Programme d’aménagement hydraulique résilient de Borana visant l’amélioration des moyens de subsistance – Financement complémentaire – P-ET-E00-023			I PAYS/RÉGION : Éthiopie			
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME : L’objectif de développement du programme consiste à réduire la vulnérabilité des communautés à l’impact du changement climatique grâce à l’amélioration de l’accès à des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement durables, à faible émission de carbone et résilients au changement climatique pour les communautés pastorales de la zone de Borana, dans la région d’Oromia.						
I INDICATEUR(S) D’ALIGNEMENT : i) Accès aux services d’approvisionnement en eau potable de base (nombre)						
B		MATRICE DES RÉSULTATS				
Description de la chaîne de résultats et des indicateurs		Indicateur du CMR/ ADOA	Unité de mesure	Référence (Date) 2024	Cible à l’achèvement 2027-2028	Moyens de vérification
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Amélioration de l’accès aux services d’approvisionnement en eau de base à faible émission de carbone et résilients au changement climatique						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Personnes bénéficiant d’un accès nouveau ou amélioré à des services d’approvisionnement en eau à faible émission de carbone et résilients au changement climatique (dont le nombre de femmes touchées)		☒	Nombre	0	Phase II : 35 816 * FC : 23 300 ** (50 % de femmes) Total=59 116	Enquêtes auprès des ménages ; études sur les perceptions de la performance des services publics et rapports trimestriels
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2 : Cheptel bénéficiant d’un accès durable et fiable à des services d’approvisionnement en eau à faible émission de carbone et résilients au changement climatique		☒	Nombre	0	Phase II : 108 967* FC : 50 000** Total=158 967	Enquêtes auprès des ménages ; études sur les perceptions de la performance des services publics et rapports trimestriels

ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Amélioration de l'accès aux services d'assainissement de base à faible émission de carbone et résilients au changement climatique					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Population ayant accès à des installations sanitaires construites (biogaz et latrines)	☒	Nombre	0	Phase II : 21 000* FC : 3 150** (40 % de femmes) Total=24 150	Enquêtes auprès des ménages ; études sur les perceptions de la performance des services publics et rapports trimestriels
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : Des bassins hydrographiques durables et résilients					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Superficie soumise à des pratiques de gestion durable du paysage, gestion des pâturages et stabilisation des pentes	☒	Ha	0	Phase II : 600* FC : 285** Total=885	Observations de terrain ; imagerie satellitaire/télédétection et RTA du SIG
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 4 : Augmentation des opportunités d'emploi dans le respect de l'égalité des sexes					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 4.1 : Emplois créés	☒	Nombre	0	Phase II : 1 500* temporaires 60* permanents (50 % de femmes) FC : 100 ** temporaires (30 % de femmes et 30 % de jeunes) 2** permanents Total permanents=62 Total temporaires=1 60 0	Rapports des services publics sur la performance du secteur de l'eau ; bases de données des services publics, RTA

I ÉNONCÉ DE PRODUIT A : Investissements dans les systèmes d’approvisionnement en eau à faible émission de carbone et résilients au changement climatique					
INDICATEUR DE PRODUIT A.1 : Pompes solaires installées	☐	Nombre	0	FC : 6**	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; rapports de supervision des consultants (RTA)
INDICATEUR DE PRODUIT A.2 : Conduites d’eau de différentes tailles installées	☐	Km	0	Phase II : 142 65* FC : 90,721 ** Total=233,371	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; rapports de supervision des consultants (RTA)
INDICATEUR DE PRODUIT A.3 : Capacité de collecte et de stockage d’eau installée	☐	M ³	0	FC : 50 000**	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; rapports de supervision des consultants
INDICATEUR DE PRODUIT A.4 : Abreuvoirs pour bétail construits de manière à prendre en compte les jeunes animaux	☐	Nombre	0	Phase II : 99* FC : 32** Total=131	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; rapports de supervision des consultants
INDICATEUR DE PRODUIT A.5 : Points d’eau construits	☐	Nombre	0	FC : 50**	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; rapports de supervision des consultants
INDICATEUR DE PRODUIT A.6 Lavabo public avec fosse septique et fosse d’évacuation construit	☐	Nombre	0	FC : 5**	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; rapports de supervision des consultants
I ÉNONCÉ DE PRODUIT B : Investissements dans les systèmes d’assainissement à faible émission de carbone et résilients au changement climatique					
INDICATEUR DE PRODUIT B.1 : Biodigesteurs installés au niveau des ménages	☐	Nombre	0	FC : 70** (20 % de ménages dirigés par des femmes)	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; Rapports de supervision des consultants (RTA)
INDICATEUR DE PRODUIT B.2 : Installations sanitaires publiques construites	☐	Nombre	0	Phase II : 29* FC : 6** Total=35	Rapports réguliers du SIG sur l’EAH ; Rapports de supervision des consultants (RTA)

INDICATEUR DE PRODUIT B.3 : Installations sanitaires construites dans les écoles	☐	Nombre	0	FC : 8**	Rapports réguliers du SIG sur l'EAH ; Rapports de supervision des consultants (RTA)
ÉNONCÉ DE PRODUIT C : Investissements dans la gestion des bassins hydrographiques					
INDICATEUR DE PRODUIT C.1 : Plans de protection des bassins hydrographiques et des sources élaborés et mis en œuvre	☐	Nombre	0	Phase II : 5* FC : 3** Total=8	Rapports des services publics sur la performance du secteur de l'eau (RTA)
INDICATEUR DE PRODUIT C.2 : Comités de gestion des bassins hydrographiques mis en place et fonctionnels pour soutenir la restauration des pâturages (avec une représentation de femmes d'au moins 50 %)	☐	Nombre	0	Phase II : 5* (≥ 50 % de femmes) FC : 3** 20 % de jeunes dont 50 % de femmes	Rapports annuels sur la performance du secteur de l'eau et bases de données des services publics (RTA)
INDICATEUR DE PRODUIT C.3 : Communautés formées aux interventions de gestion des bassins hydrographiques.	☐	Nombre	0	FC : 500** 20 % de jeunes, dont 50 % de femmes	Rapports annuels sur la performance du secteur de l'eau et bases de données des services publics (RTA)
INDICATEUR DE PRODUIT C.4 : Zones tampons végétalisées (autour des réservoirs et des forages)	☐	Nombre de sites	0	FC : 120**	Rapports annuels sur la performance du secteur de l'eau et bases de données des services publics (RTA)
ÉNONCÉ DE PRODUIT D : Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'intégration des interventions d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience					
INDICATEUR DE PRODUIT D.1 : Personnel du secteur de l'eau formé aux capacités d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience pour une meilleure prestation de	☐	Nombre	0	Phase II : 200** (≥ 50 % de femmes) FC : 100**	Rapports des services publics sur la performance du secteur de l'eau ; rapports réguliers du SIG

services d'EAH				Total=300	sur l'EAH (RTA)
INDICATEURS DE PRODUIT D.2 : - Systèmes d'observation météorologique et d'alerte précoce installés - Systèmes de surveillance des eaux souterraines installés	□	Nombre	0 0	FC : 6** FC : 3**	
Station de surveillance météorologique automatisée installée			0	FC 3**	

Note:

* Cibles de la phase II du programme (des parties de la zone du champ de captage, la conduite de Dubluk et une partie du système de Weib)

** Cibles dans le cadre du Financement complémentaire (FC) du programme (des parties du système d'approvisionnement en eau de Weib)

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CADRE DE RÉSULTATS DU PROGRAMME INITIAL

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CADRE DE RÉSULTATS DU PROGRAMME INITIAL		
Modifications apportées au cadre de résultats		Commentaires/justification de la modification
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME		
Version initiale (ODP)	Modification proposée	
Améliorer l'accès des communautés pastorales des zones arides de la région de Borana, dans la région d'Oromia, à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement intégrés et durables, résilients au changement climatique et sensibles au genre	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Réduire la vulnérabilité des communautés à l'impact du changement climatique grâce à l'amélioration de l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables, à faible émission de carbone et résilients au changement climatique pour les communautés pastorales de la zone de Borana, dans la région d'Oromia	Des ressources financières additionnelles sont allouées pour soutenir des interventions à faible émission de carbone et sensibles au climat, renforçant ainsi la résilience au changement climatique ciblées par l'ODP initial par la mise en œuvre d'un système global de réglementation et de suivi.
I ÉNONCÉS DE RÉSULTATS ET INDICATEURS		
Version initiale (ODP)	Modification proposée	
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau de base	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau de base à faible émission de carbone et résilients au changement climatique	Le financement complémentaire vise à intégrer des stratégies à faible émission de carbone et la résilience au changement climatique dans la conception et la mise en œuvre de toutes les interventions.
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Population ayant accès aux services d'approvisionnement en eau potable de base	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à des services d'approvisionnement en eau à faible émission de carbone et résilients au changement climatique (dont le nombre de femmes touchées)	Grâce au financement complémentaire, la fourniture de services d'approvisionnement en eau à la communauté est censée être orientée par les principes de sensibilité au climat et de développement à faible émission de carbone.
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2 :	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Personnes bénéficiant des interventions du programme d'adaptation et de résilience au changement climatique (dont le nombre de femmes touchées)	Cette allocation de financement complémentaire, qui met explicitement l'accent sur l'adaptation et la résilience au changement climatique, a nécessité l'élaboration et l'inclusion d'un nouvel indicateur de résultat pour la mesure de l'impact.

INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.3 : Bétail bénéficiant d'un accès amélioré, durable et fiable aux services d'approvisionnement en eau	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Cheptel bénéficiant d'un accès durable et fiable à des services d'approvisionnement en eau à faible émission de carbone et résilients au changement climatique	Ce financement complémentaire soutient la fourniture de services d'approvisionnement en eau à la communauté, qui doit être orientée par les principes de sensibilité au climat et de développement à faible émission de carbone.
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Amélioration de l'accès aux services d'assainissement de base	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Amélioration de l'accès aux services d'assainissement de base à faible émission de carbone et résilients au changement climatique	Le financement complémentaire soutient la création d'infrastructures et la fourniture de services d'assainissement communautaires, dont la conception et la réalisation doit tenir compte des considérations de sensibilité au climat et de faible empreinte carbone.
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Population ayant accès à au moins des services d'assainissement de base	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Population ayant accès à au moins des services d'assainissement de base à faible émission de carbone et résilients au changement climatique	Pour atteindre l'ODP du financement complémentaire, les infrastructures communautaires de services d'approvisionnement en eau et la fourniture de ces services doivent être conçues et mises en œuvre en tenant compte des considérations de sensibilité au climat et de faible empreinte carbone.
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : Des bassins hydrographiques durables et résilients	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Des bassins hydrographiques durables et résilients	
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Superficie soumise à des pratiques de gestion durable du paysage	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Superficie soumise à des pratiques de gestion durable du paysage	
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 4 : Augmentation des opportunités d'emploi dans le respect de l'égalité entre les sexes	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Augmentation des opportunités d'emploi dans le respect de l'égalité entre les sexes	
INDICATEUR DE RÉSULTAT 4.1 : Emplois créés	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Emplois créés	
ÉNONCÉ DE PRODUITS ET INDICATEURS		
<i>Version initiale (ODP)</i>	<i>Modification proposée</i>	
ÉNONCÉ DE PRODUIT A : Investissements dans l'approvisionnement en eau	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Investissements dans les systèmes d'approvisionnement en eau	Le financement complémentaire accordé par le CAW et la FFPR nécessite que toutes les dispositions relatives aux services d'approvisionnement en eau pour la communauté prennent en compte la sensibilité au climat et réduisent au minimum les émissions de carbone.

	à faible émission de carbone et résilients au changement climatique	
INDICATEUR DE PRODUIT A.1 : Pompes solaires installées pour le fonctionnement des forages	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Pompes solaires installées	Pour appuyer la réalisation de l'objectif du financement complémentaire, le système vise à fournir une énergie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique pour le pompage de l'eau des puits forés jusqu'aux réservoirs de stockage.
INDICATEUR DE PRODUIT A.2 : Réseau de distribution construit	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Conduites de transport et de distribution de différentes tailles installées	
INDICATEUR DE PRODUIT A.3 : Installations de collecte et de stockage d'eau construites	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Installations de collecte et de stockage d'eau construites (réservoirs)	Afin d'assurer un service d'approvisionnement en eau supplémentaire pour le bétail, il est proposé de mettre en place une infrastructure de collecte d'eaux de pluie, en particulier des bassins.
INDICATEUR DE PRODUIT A.4 : Abreuvoirs pour bétail construits	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Abreuvoirs pour bétail construits, notamment pour les jeunes animaux	La conception des abreuvoirs pour bétail doit respecter les normes d'inclusion, en tenant compte des dimensions anthropométriques des jeunes animaux.
INDICATEUR DE PRODUIT A.5 : Points d'eau construits	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Points d'eau construits	Les terminaux du système d'approvisionnement en eau, en particulier les points d'eau communautaires, seront quantifiés en tant qu'indicateurs de produits au cours de la mise en œuvre.
ÉNONCÉ DE PRODUIT B : Investissements dans l'assainissement	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Investissements dans les systèmes d'assainissement à faible émission de carbone et résilients au changement climatique	La conception de l'infrastructure et la fourniture des services d'assainissement communautaire doivent tenir compte des considérations de sensibilité au climat et de faible empreinte carbone.
INDICATEUR DE PRODUIT B.1 : Biodigesteurs installés au niveau des ménages	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Biodigesteurs installés au niveau des ménages	Conformément à l'objectif du financement complémentaire, la conception vise à fournir aux ménages une énergie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique à partir de déchets, pour répondre à leurs besoins en matière de cuisson et d'éclairage.
INDICATEUR DE PRODUIT B.2 : Installations sanitaires publiques construites	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Installations sanitaires publiques construites	
INDICATEUR DE PRODUIT B.3 : Installations sanitaires construites dans les écoles	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Installations sanitaires construites dans les écoles	La stratégie vise à accorder la priorité aux institutions dans la mise en œuvre de solutions à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
ÉNONCÉ DE PRODUIT C : Investissements dans la gestion des bassins hydrographiques	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Investissements dans la	

	gestion des bassins hydrographiques	
INDICATEUR DE PRODUIT C.1 : Plans de protection des bassins hydrographiques et des sources mis en œuvre	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Plans de protection des bassins hydrographiques et des sources élaborés et mis en œuvre	
INDICATEUR DE PRODUIT C.2 : Comités de gestion des bassins hydrographiques mis en place et fonctionnels pour soutenir la restauration des pâturages	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau Comités de gestion des bassins hydrographiques mis en place et fonctionnels pour soutenir la restauration des pâturages (avec une représentation de femmes d'au moins 50 %)	
ÉNONCÉ DE PRODUIT D : Renforcement de la performance opérationnelle des prestataires de services	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'intégration des interventions d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience	L'accent est mis sur les interventions visant à renforcer les capacités institutionnelles et à améliorer l'adaptation et la résilience au changement climatique.
INDICATEUR DE PRODUIT D.1 : Personnel du secteur de l'eau formé aux capacités techniques et financières pour une meilleure prestation de services d'EAH	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau Personnel du secteur de l'eau formé aux capacités d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience pour une meilleure prestation de services d'EAH	La formation porte essentiellement sur les capacités d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience.
INDICATEUR DE PRODUIT D.2 : Systèmes de surveillance des conditions météorologiques et des eaux souterraines installés	☐ Aucun changement ☐ Révisé ☒ Nouveau Systèmes d'observation météorologique, d'alerte précoce en cas de changement des conditions météorologiques et de surveillance des eaux souterraines installés	L'installation de systèmes d'observation météorologique, d'alerte précoce et de surveillance des eaux souterraines renforce la résilience au changement climatique, contribue à réduire les risques de catastrophe, assure une gestion durable de l'eau, améliore la planification agricole, éclaire les décisions stratégiques et protège les moyens de subsistance des communautés contre les chocs climatiques.

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

A. Informations de base ⁴		
Nom du programme : FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA PHASE II DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE RÉSILIENT DE BORANA VISANT L'AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE		Code SAP du programme : P-ET-E00-023
Pays : Éthiopie	Région : RDGE	Instrument de prêt : Prêt/don pour le financement de projets
Unité sectorielle chargée du programme : <i>Eau et assainissement (EAH)</i>		Chef(s) d'équipe : Andrew Mbiro/Mengistu Demissie Bekele
Délai d'évaluation : Du 10 au 14 mars 2025		Date d'approbation prévue : 25 septembre 2025
Chargé des sauvegardes environnementales : xx		
Chargé des sauvegardes sociales : Kingsley Ejim/Donald Muigai		
Catégorie environnementale et sociale : Catégorie 2	Type d'opération : Opération du secteur public	Intermédiaire financier : Non
Date de classification : 4 février 2025	Classification dans le SIST : 4 février 2025	Classification dans SAP : 4 février 2025
Ce projet est-il traité dans le cadre des réponses rapides aux situations de crise et d'urgence ?		Non
Ce projet est-il traité dans le cadre d'une dérogation aux exigences du Système de sauvegardes intégré (SSI) ?		Non
B. Suivi de la publication et de la conformité		
B.1 Publication obligatoire		
Évaluation/audit/système environnemental(e) /autres : <i>[préciser : 1 Évaluation des impacts environnementaux et sociaux – EIES]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation</i> ?		Non
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		28 mars 2025
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		28 mars 2025
Date de publication par la Banque		28 mars 2025
Plan d'action de réinstallation (PAR) ⁵ : <i>[préciser : S. O.]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation</i> ?		S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		Cliquer pour définir date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque		Cliquer pour définir date
Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) : <i>[préciser : 1 Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation</i> ?		Non
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		4 avril 2025
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		4 avril 2025
Date de publication par la Banque		4 avril 2025
Plan de lutte contre les parasites ou les vecteurs (PLP/PLV) : <i>[préciser : S. O.]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation</i> ?		S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		Cliquer pour définir date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque		Cliquer pour définir date
Plan en faveur des populations vulnérables (PPV) : <i>[préciser : S. O.]</i>		
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?		S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		Cliquer pour définir date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque		Cliquer pour définir date
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : <i>[préciser : S. O.]</i>		
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?		S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		Cliquer pour définir date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque		Cliquer pour définir date
Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PPIU) : <i>[préciser : S. O.]</i>		
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?		S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client		Cliquer pour définir date

⁴ **Note :** Cette NOCES doit être annexée aux rapports/documents d'évaluation du programme avant l'approbation de la Haute direction et/ou du Conseil d'administration.

⁵ Y compris le Plan de rétablissement des moyens de subsistance

Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque	Cliquer pour définir date
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDD/M) : [préciser : S. O.]	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?	S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client	Cliquer pour définir date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque	Cliquer pour définir date
Notification des riverains	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?	S. O.
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client	Cliquer pour définir date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquer pour définir date
Date de publication par la Banque	Cliquer pour définir date
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) prévu par l'accord de financement⁶	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?	Non
Date de publication « dans le pays » par l'Emprunteur/client	28 mars 2025
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	28 mars 2025
Date de publication par la Banque	28 mars 2025
Si la législation du pays ne prévoit pas la publication dans le pays de l'un des documents susmentionnés, veuillez en donner les raisons : S. O.	
B.2. Indicateurs de suivi de conformité	
Un calendrier satisfaisant, un budget et des responsabilités institutionnelles clairement définies ont-ils été préparés pour la mise en œuvre des mesures liées aux politiques de sauvegarde ?	Oui
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, notamment pour le fonctionnement du mécanisme de règlement des griefs, ont-ils été inclus dans le coût du programme ?	Oui
Le montant total nécessaire pour la mise en œuvre complète du plan de réinstallation des personnes affectées, tel qu'il est intégré dans les coûts du projet, a-t-il été effectivement mobilisé et garanti ? ⁷	S. O.
Le système de suivi et d'évaluation du programme inclut-il le suivi des impacts et des mesures de sauvegarde liés aux politiques de sauvegarde ?	Oui
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur et sont-elles dûment reflétées dans les documents juridiques du programme ?	Oui

A. Approbation

Le programme respecte-t-il les exigences de la Banque en matière de sauvegardes environnementales et sociales et peut-il être soumis pour approbation ? **Oui**

Préparée par	Nom	Signature	Date
Chargé des sauvegardes environnementales :	Xx		Cliquer pour définir date
Chargé des sauvegardes sociales :	Kingsley Ejim/Donald Muigai		7 avril 2025
Chef d'équipe :	Andrew Mbiro/Mengistu Demissie Bekele		7 avril 2025
Soumise par			
Directeur sectoriel :	M. CHIRWA, MTCHERA		11 avril 2025
Approuvé par			
Directeur, SNSC :	M. ISSA, MAMAN-SANI	APPROUVÉ	16 avril 2025

⁶ Tel qu'indiqué à la Section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque

⁷ Si un plan d'action pour la réinstallation (PAR) n'est pas nécessaire bien que l'EIES soit publiée, veuillez joindre l'image/la photo de la zone/du site/du paysage pour prouver qu'il est libre de toute charge (une simple déclaration ou une lettre de l'Emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'Emprunteur indiquant qu'il s'agit d'un terrain appartenant à l'État